

Première séance, mardi 6 mai 2008

Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications de la présidence. – Validations et Assermentations. – Comptes généraux de l'Etat pour 2007: entrée en matière générale. – Comptes généraux de l'Etat pour 2007: Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2007: Conseil d'Etat; chapitres concernant les relations extérieures du Conseil d'Etat; Chancellerie d'Etat. – Comptes généraux de l'Etat pour 2007: Pouvoir législatif. – Comptes généraux de l'Etat pour 2007: Santé et affaires sociales. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007: Direction de la santé et des affaires sociales. – Rapport et comptes pour 2007: Etablissement cantonal des assurances sociales. – Comptes généraux de l'Etat pour 2007: Pouvoir judiciaire; Sécurité et justice. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007: Direction de la sécurité et de la justice. – Rapport et comptes pour 2007: Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments; Office de la circulation et de la navigation. – Comptes généraux de l'Etat pour 2007: Economie et emploi. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007: Direction de l'économie et de l'emploi. – Comptes généraux de l'Etat pour 2007: Aménagement, environnement et constructions. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007: Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. – Elections.

Ouverture de la session

Le Président. M. le Vice-président, M^{me} la deuxième Vice-présidente, M^{mes} et MM. les Députés, M. le Président du gouvernement, M^{mes} et MM. les Conseillers d'Etat, M^{me} la Secrétaire générale, M^{mes} et MM. les Représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir d'ouvrir cette troisième session de l'année 2008 et je vous souhaite la plus cordiale bienvenue.

La séance est ouverte à 14 heures.

Présence de 99 député-e-s; absents: 11.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. André Schoenenweid, Emmanuelle Kaelin Murith, Jean-Noël Gendre, Carl-Alex Ridoré, Jacqueline Brodard, Jean-Claude Schuwey, Yves Menoud, Nicole Aeby-Egger, Bruno Jendly et Ruedi Vonlanthen; sans: Eric Collomb.

Le Conseil d'Etat est présent *in corpore*.

Communications

Le Président. 1. Lors de sa séance du 25 avril dernier, le Bureau du Grand Conseil a pris connaissance de la démission de nos collègues M^{me} Catherine Nussbaumer au 9 avril 2008 et M. Hubert Zurkinden au 30 avril 2008. Nous procéderons en début de séance à la validation et à l'assermentation de leurs remplaçants: M^{me} Andrea Burgener Woeffray et M. Laurent Thévoz.

2. Je vous rappelle qu'à l'issue de la séance aura lieu le vernissage de l'exposition de photographies, dont vous avez déjà vu une partie dans le corridor d'entrée. M^{mes} et MM. les Députés, M^{mes} et MM. les Représentants de la presse, vous êtes toutes et tous cordialement invités à y prendre part autour du verre de l'amitié, ceci au deuxième étage de notre bâtiment. M^{me} Sophie Deborah Millenet, auteure de ces photos, nous rejoindra pour le vernissage.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Validation

Validation du mandat de députés de M. Laurent Thévoz et de M^{me} Andrea Burgener Woeffray, en remplacement de M. Hubert Zurkinden et M^{me} Catherine Nussbaumer, démissionnaires.

Assermentation

Assermentation de *Laurent Thévoz* et *Andrea Burgener Woeffray*.

– Il est passé à l'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. M^{me} la Députée, M. le Député, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. Je vous prie de prendre place avec notre huissier.

Comptes généraux de l'Etat pour 2007

Rapporteure générale: **Ursula Krattinger-Jutzet** (PS/SP, SE).

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

Entrée en matière générale

La Rapporteure générale. Die Staatsrechnung des Kantons Freiburg 2007 weist folgende Gesamtergebnisse aus: Die laufende Rechnung weist einen Ertragsüberschuss von 73,6 Mio. Franken aus. Die Investitionsrechnung schliesst mit einem Ausgabenüberschuss von 109,9 Mio. Franken. Der Überschuss der laufenden Rechnung und derjenige der Investitionsrechnung ergeben das Resultat der Verwaltungsrechnung, die einen Ausgabenüberschuss von 36,3 Mio. Franken ausweist. Im Vergleich zum Voranschlag haben die Gesamteinnahmen um 3,3 und die Bruttoausgaben um 0,6% zugenommen. Zum 6. Mal in Folge fällt die Staatsrechnung des Kantons Freiburg positiv aus. Ich danke und beglückwünsche den Staatsrat für dieses Ergebnis, welches auch auf eine konsequente Budgetkontrolle der einzelnen Dienste mit ihren Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern zurückzuführen ist.

Der Ertragszuwachs insbesondere der von der Konjunktur beeinflussten Erträge erklärt zu einem guten Teil dieses gegenüber dem Voranschlag bessere Ergebnis. Im Vergleich zum Budget hat der Gesamtbetrag 2007 um 3,3% und im Vergleich zur Vorjahresrechnung gar um 4,4% zugenommen und stieg auf 2698,5 Mio. Franken. 2007 ist eine deutliche Zunahme des Anteils der Steuern zu verzeichnen, die zum Teil mit der günstigen Konjunktur zusammenhängt, hauptsächlich aber auch in der Steuerverschiebung im Anschluss an die Übernahme der gesamten Finanzierung des Freiburger Spitalnetzes durch den Staat begründet ist. Mit dieser Anpassung wurden lediglich die Mehraufwendungen ausgeglichen. Die Steuereinnahmen sind im Vergleich zum Budget um 28 Mio. auf 989 Mio. Franken gestiegen. Vor allem haben die Gewinnsteuern der juristischen Personen um 16 Mio. und die Vermögenssteuern der natürlichen Personen um 9,5 Mio. Franken zugelegt. Gewinn- und Kapitalsteuern der Unternehmen sind um rund 17 Mio. Franken gestiegen. Ein wesentlicher Faktor bei der guten Entwicklung der Ertragsseite sind die Mehreinnahmen von 37 Mio. bei den Vermögenserträgen. Hier fallen in erster Linie die Anlagen ins Gewicht, die der Kanton mit dem Geld der Nationalbankverkäufe, welches er vom Bund erhalten hat, tätigen konnte. Diese Erträge brachten der Freiburger Staatskasse zusätzlich 15 Mio. Franken. Beträchtlich zur Ertragssteigerung beigetragen haben auch höhere Anteile an Bundeseinnahmen im Wert von 30 Mio., resultierend vor allem aus der Zunahme der Kantonsanteile aus Verrechnungssteuer sowie direkter Bundessteuer der juristischen Personen.

Der Gesamtaufwand der laufenden Rechnung beläuft sich auf 2624,9 Mio. Franken. Das sind 14,7 Mio. oder 0,6% mehr als budgetiert. Der Personalaufwand ist geringer als veranschlagt. Dies ist mit der Differenz zwischen der budgetierten Teuerung und der tatsächlichen Teuerungsanpassung der Löhne Anfang Januar 2007

zu erklären, aus der sich eine Einsparung von 0,3% ergibt. Ansonsten ist die Differenz auf vorübergehend unbesetzte Stellen zurückzuführen. Die Abschreibungen sind höher als budgetiert ausgefallen und zwar aufgrund der Abschreibungen auf den Investitionsbeiträgen für die Orientierungsschulbauten im Anschluss an die teilweise Auflösung der im Jahre 2006 gebildeten Rückstellung und aufgrund höherer Abschreibungen auf dem Finanzvermögen im Zusammenhang mit den Forderungsverlusten. Der Staatsrat hat noch zusätzliche Rückstellungen getätigt. Dies ist in der laufenden Rechnung im Buchaufwand ersichtlich. Dieser war bei 31 Mio. budgetiert und beträgt effektiv 105 Mio. Die Rückstellungen wurden im Wesentlichen wie folgt getätigt: 20,2 Mio. für Risiken im Zusammenhang mit dem Ressourcenausgleich des NFA, 15 Mio. für die Mehrkosten der Umfahrungsstrasse von Bulle, 16,3 Mio. für den Erwerb des Gebäudes der ehemaligen Klinik Garcia, 5 Mio. zur Subventionierung von OS-Bauten.

Abschliessend danke ich dem Finanzdirektor für seine um- und weitsichtige Finanzpolitik. Mein Dank geht aber auch an den Gesamtstaatsrat sowie alle Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Staates.

Lässer Claude, Directeur des finances. Alors que le budget 2007 prévoyait un léger bénéfice – environ un million de francs – les comptes se soldent donc par un excédent de revenus appréciable de 73,6 millions de francs, après constitution de diverses provisions. Le Conseil d'Etat se réjouit de cet excellent résultat qui atteste de la bonne santé des finances de l'Etat de Fribourg. Il profite de l'occasion pour adresser ses remerciements à tous ceux qui ont contribué à ce succès. Une conjoncture vigoureuse, la croissance soutenue de la plupart des impôts conjoncturels, la discipline budgétaire des directions et des unités administratives de l'Etat et la hausse sensible des revenus des placements expliquent l'amélioration par rapport au budget. Ce résultat est d'autant plus réjouissant qu'il intervient parallèlement à une baisse de la fiscalité, à une reprise des investissements nets, à une revalorisation des traitements et à une progression des effectifs du personnel – de 86 équivalents plein-temps – par rapport à l'exercice 2006.

Pour le canton de Fribourg il s'agit d'un contexte financier historique car pour lui, comme pour les autres collectivités publiques suisses, l'exercice comptable 2007 est à marquer d'une pierre blanche. Tous les cantons suisses, à l'exception du Tessin, clôturent avec un résultat positif. L'excédent de revenus des cantons devrait atteindre 3,4 milliards de francs. Si l'on tient compte de l'excédent de 4,1 milliards de francs de la Confédération et d'une estimation d'excédent de 2,5 milliards de francs pour les communes, les importants amortissements supplémentaires – dont la presse se fait l'écho depuis plusieurs jours dans notre canton – indiquent que les résultats des comptes des communes fribourgeoises s'améliorent aussi et que l'état de leurs finances est excellent, malgré certaines affirmations. L'excédent de revenus 2007 des collectivités publiques suisses devrait donc atteindre les 10 milliards de francs. Les résultats 2007 sont les meilleurs de l'histoire des finances publiques. Dans l'explication

de ces résultats historiques, il est à relever que tous les analystes insistent sur le rôle déterminant et exceptionnel joué par l'amélioration des rentrées fiscales, plus particulièrement à l'excellente conjoncture.

A l'occasion de la présentation de son sixième exercice bénéficiaire consécutif, le Conseil d'Etat constate que les perspectives financières de l'Etat sont contrastées. Plusieurs facteurs incitent à l'optimisme alors que d'autres éléments invitent à la prudence.

Les facteurs suivants donnent notamment des signes rassurants:

- le dispositif constitutionnel et légal relatif à l'équilibre budgétaire qui nous oblige à établir un budget équilibré sauf en cas de graves détériorations de la conjoncture ou d'événements exceptionnels;
- une stratégie financière claire explicitée dans le plan financier de législation;
- la bonne maîtrise des charges;
- le niveau actuel des fonds propres de l'Etat.

A l'inverse, différents facteurs nous poussent à faire preuve de retenue:

- le net regain de l'inflation en particulier sous la forte pression du prix des énergies et des matières premières;
- les premiers signes d'un ralentissement économique observé dans le recul de certaines recettes conjoncturelles;
- le transfert non prévu au plan financier de législation des charges au canton à la suite de décisions du Grand Conseil ou des Chambres fédérales;
- la nécessité d'assurer le financement de dépenses importantes non prévues au plan financier de législation, par exemple la décharge de La Pila et la deuxième année d'école enfantine;
- les récentes décisions du Grand Conseil et les nombreuses démarches pendantes, par exemple les interventions parlementaires et les initiatives demandant un allègement important et rapide de la fiscalité cantonale;
- enfin, l'important programme fédéral de réexamen des tâches actuellement en préparation qui risque d'influencer négativement les finances cantonales.

Au vu de ces signaux parfois contradictoires, le Conseil d'Etat entend ni se laisser séduire par le chant des sirènes ni succomber à l'appel des cassandres. Il veut, en espérant pouvoir compter sur le soutien du Grand Conseil, maintenir le cap d'une politique financière responsable et prudente. Dans ce contexte, il est important de rappeler que le budget 2008 prévoit de ramener le coefficient de tous les impôts à 103%. Cette mesure entraîne une perte de potentiel fiscal évaluée à 32 millions de francs. De plus, contrairement à ce que prévoit le plan financier – au vu de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation – la compensation des effets de la progression à froid interviendra pour l'année fiscale 2009 déjà et non 2010. Cette com-

pensation entraînera un manque à gagner de l'ordre de 12 millions de francs.

C'est en vertu de ces diverses considérations que je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à voter l'entrée en matière sur les comptes 2007.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien constate avec plaisir que les comptes de l'Etat de Fribourg poursuivent la pente ascendante qu'ils ont pris il y a maintenant six ans. Ils bouclent par un excédent de produits de 73,6 millions, après une attribution bienvenue aux provisions de 58,5 millions, soit un résultat avant provisions de 132,1 millions. Depuis 2002, les comptes sont bénéficiaires et ont apporté plus de 300 millions de bénéfice. Quant à l'évolution de la fortune nette, elle connaît une amélioration tout aussi spectaculaire car elle passe d'une dette de 780 millions à fin 2001 à une fortune de 440 à fin 2007, soit une amélioration de 1,22 milliard en onze ans. Si l'on déduit les 750 millions provenant de l'or de la BNS, on arrive tout de même à une amélioration de la situation financière de quelque 470 millions.

Le canton de Fribourg se trouve donc dans une excellente situation financière. Ceci ne relève pas du hasard mais de la rigueur qu'a voulue le Conseil d'Etat dans la gestion des dépenses depuis maintenant une dizaine d'années et nous pouvons nous en réjouir. En plus, il est réconfortant de constater que, malgré une gestion très sévère du budget, les plus démunis de ce canton ont pu bénéficier d'aides toujours meilleures et – je pense – de mieux en mieux ciblées.

Cette situation ne doit toutefois pas nous autoriser à nous lancer dans l'euphorie et, par là, à lancer la machine étatique dans des dépenses irréfléchies. La vigilance et la prudence doivent rester la règle dans la gestion des charges répétitives, qui ont une influence à très long terme sur les comptes.

Au niveau du personnel, les effectifs ont augmenté de 87 unités en 2007 et de 1252 unités en douze ans pour passer à 8447. Les secteurs les plus demandeurs restent l'enseignement et la santé. Cette augmentation reste importante et nous ne pouvons qu'inviter le Conseil d'Etat à maintenir une rigueur dans ce domaine.

L'investissement doit être poursuivi avec un but d'équiper ce canton des infrastructures indispensables à un développement harmonieux. La marge d'autofinancement est excellente puisqu'elle atteint 151% du résultat. Elle est au dessus de 100% depuis cinq exercices. En 2007, les investissements nets atteignent 110 millions. Ils sont en augmentation, ce qui est également rassurant devant les importants engagements que devra consentir le canton durant ces prochaines années.

La masse fiscale progresse de 27,6 millions pour atteindre 989,2 millions. La plus forte progression est constatée au niveau des personnes morales. L'impôt sur le bénéfice progresse de 16 millions et celui sur le capital de 1,2 million. L'impôt sur le revenu des personnes physiques stagne alors que celui sur la fortune progresse de 9,5 millions. Toutes ces constatations démontrent que le canton peut maintenant faire un effort pour soulager quelque peu les contribuables qui ont fait de grands efforts et qui sont à la source de ces bons résultats. Ce Grand Conseil l'a bien compris en votant massivement les motions qui devraient amener

à une baisse sensible de la fiscalité en faveur des personnes ou de secteurs qui ont largement contribué à la bonne situation financière actuelle de ce canton. Pour le groupe démocrate-chrétien, il est essentiel que les personnes qui s'investissent pour la prospérité future – notamment dans la famille par l'éducation d'enfants, dans la conduite d'une entreprise et j'en passe – puissent maintenant profiter de quelques améliorations fiscales.

En conclusion, nous félicitons le Conseil d'Etat pour la saine gestion des comptes de l'Etat, sans oublier le directeur des finances qui met toute sa rigueur dans la gestion budgétaire.

Le groupe démocrate-chrétien est certain que Fribourg s'ouvrant avec une telle situation financière a des opportunités intéressantes pour demain. Il faudra savoir faire preuve d'audace dans quelques projets d'envergure. Nous sommes à un tournant qui devra être habilement négocié. L'institut Adolf Merkle pourrait ouvrir une première porte, d'autres s'ouvriront si nous poursuivons dans des investissements novateurs.

Avec ces quelques considérations, le groupe démocrate-chrétien votera sans réserve les comptes 2007.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance avec satisfaction des très bons comptes 2007 de l'Etat de Fribourg. Malgré une diminution du bénéfice de 10,8 millions au compte de fonctionnement – par rapport à l'exercice 2006 – ainsi qu'une augmentation des dépenses de 36,3 millions au compte des investissements – par rapport à cette même année 2006 – nous constatons la bonne santé des finances cantonales, prolongeant un état de grâce dans lequel elles se trouvent maintenant pour la sixième année consécutive.

Avec une pointe affichée en 2006 de 246,5% pour ce qui concerne le degré d'autofinancement des investissements – dopés il est vrai en 2005 par les 757 millions de recettes provenant de la vente de l'or de la BNS, auxquels il faut ajouter une nouvelle méthode de comptabilisation des impôts, qui a tout de même gratifié le canton d'un montant de 120 millions environ – et sans oublier les 61 millions d'amortissements extraordinaires, eh bien, nous nous situons à nouveau avec une amélioration chiffrée à 14,3 millions dans la zone qui prévalait en 2005. Une bonne nouvelle du côté de l'intérêt de la dette, en diminution régulière, qui annonce le chiffre de 21,5 millions pour 2007. Il en est de même entre les charges et le revenu de fonctionnement. Ce dernier affiche un écart de 73,6 millions.

Quant aux impôts divers et aux transferts de subventions, ils représentent à eux seuls les 79% des revenus de fonctionnement. Il est à noter qu'un montant supplémentaire de 65,7 millions a été encaissé au niveau de l'impôt sur le revenu et la fortune entre les comptes 2006 et les comptes 2007. La masse fiscale augmente plus vite que l'inflation, fort heureusement pour l'ensemble de toutes les fribourgeoises et tous les fribourgeois, notamment pour ceux qui ont des revenus modestes. La situation des gens s'améliore donc et la consommation fonctionne bien.

L'administration de ce canton, elle aussi, fonctionne à satisfaction avec 8447 emplois plein-temps, ce qui fait que l'Etat de Fribourg est un employeur appréciable.

L'avenir des finances de l'Etat semble se moduler eu égard à certaines incertitudes qui s'annoncent pour la fin de la législature. Qu'en sera-t-il exactement des effets de la RPT? Combien va coûter la fameuse introduction de la deuxième année d'école enfantine? Quelles surprises financières allons-nous découvrir avec l'assainissement de certains sites pollués? Autant de décisions à prendre et qui n'iront en tout cas pas dans le sens d'une diminution des charges. Il y aura inévitablement des priorités à fixer et des responsabilités à prendre.

L'Alliance centre gauche est interpellée tout de même par l'analyse des principales dépenses brutes d'investissement propres où nous constatons que 77% de ces dernières sont attribués à l'aménagement des routes cantonales et à la construction des routes nationales avec un montant avoisinant 80 millions. Six autres secteurs se partagent les 28,7 millions restant, avec au passage 10 millions pour le collège de Gambach et 7,5 millions pour le réseau hospitalier fribourgeois «Bertigny III».

Les diverses baisses d'impôts décidées dans ce plénum doivent inciter à la prudence si l'on pense obtenir des futurs comptes aussi satisfaisants que ceux de 2007.

Quant à l'analyse du bilan 2007 des relations financières «Etat-communes», il est relativement exceptionnel eu égard à la mise en place du réseau hospitalier fribourgeois et de ses effets.

M. le Président, c'est avec toutes ces considérations que l'alliance centre gauche accepte l'entrée en matière.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a examiné avec beaucoup d'intérêt les comptes 2007 de l'Etat de Fribourg. Nous ne pouvons que nous réjouir. Pour la sixième année consécutive, notre canton présente un exercice bénéficiaire avec un résultat final toutefois inférieur à celui de l'exercice précédent. En période de haute conjoncture – ce qui explique en partie ces résultats – et face à cette succession de résultats favorables on commencerait presque à s'habituer à ces bonnes nouvelles. Que notre directeur des finances et l'ensemble de ses collègues soient félicités pour leur gestion et leur rigueur, garants de finances cantonales saines!

Ainsi, on constate avec satisfaction que le budget a été tenu de manière générale par toutes les Directions. Les charges de fonctionnement ont été parfaitement maîtrisées et sont ainsi inférieures par rapport au budget 2007, abstraction faite des opérations ou imputations comptables telles que provisions et amortissements. Il convient de relever que les charges du personnel, qui représentent 42% des dépenses totales de fonctionnement, n'atteignent pas le budget et que le nombre de postes équivalents plein-temps continue d'augmenter de manière maîtrisée.

Au chapitre des remarques, on pourrait se demander si le Conseil d'Etat a eu raison de constituer des provisions aussi importantes dans les comptes 2007 ou s'il s'agit-là d'une façon de diminuer le résultat positif. En examinant de plus près ces provisions, on constate notamment que 20 millions sont prévus pour faire face au risque de volatilité de la RPT. Ce chiffre ne doit rien au hasard car il correspond au montant calculé par la

Confédération et figure dans le message du Conseil fédéral. Les provisions de 15 millions pour la H189 et 16 millions pour la clinique Garcia correspondent, quant à elles, à des dépenses connues à fin 2007 et qui seront effectives sur l'exercice 2008. Sur cette base, on constate que notre gouvernement a pris certaines précautions de manière à pouvoir faire face à ses engagements, ce qui n'est pas critiquable en soi.

Au niveau des recettes, les rentrées fiscales sont supérieures de 2,9% par rapport au budget 2007 et ce malgré la baisse linéaire de 2% en faveur des personnes physiques dès le 1^{er} janvier 2007. Il convient de relever que l'impôt sur le revenu des personnes physiques est inférieur au budget de 0,8% tandis que, dans le même temps, l'impôt sur la fortune est nettement supérieur au budget soit plus 14,2%. Il n'est pas inutile de rappeler que l'impôt sur la fortune a augmenté de façon substantielle grâce notamment à l'arrivée de contribuables fortunés. Les efforts d'attractivité de notre canton doivent être poursuivis car il ne faut pas se leurrer: le risque que ces contribuables fortunés se déplacent existe. En ce qui concerne les personnes morales, l'impôt sur le bénéfice qui est en augmentation lui aussi – soit de 23% par rapport au budget – est selon le message imputable à un nombre restreint de sociétés qui dégagent des bénéfices importants. A n'en pas douter le caractère conjoncturel important n'est pas étranger à ces résultats réjouissants! Il convient donc de constater que sur les 27,6 millions de recettes fiscales globales supplémentaires, 26 millions sont imputables aux impôts sur la fortune et sur le bénéfice des personnes morales; autant d'éléments contributifs à la bonne santé de notre Etat cantonal et de l'économie en général. Face à ces résultats, sachons tout mettre en œuvre pour rester concurrentiels et attractifs au niveau fiscal – en comparaison intercantonale – afin de garder ces ressources dans notre canton, le vote du Grand Conseil lors de la session d'avril dernier était – on l'a bien compris – un pas dans ce sens-là.

On peut également relever que le niveau des investissements nets n'a jamais été aussi élevé depuis 2001, fait réjouissant pour une période de haute conjoncture.

Grâce à ces excellents résultats cumulés, la fortune nette de l'Etat s'élève à 440 millions à fin 2007. Ce bas de laine peut paraître a priori important mais il sied de relever qu'il ne représente, entre guillemets, que 17% des charges annuelles de fonctionnement. Gardons à l'esprit que ce capital doit nous permettre de faire face à un possible retournement de conjoncture!

C'est avec ces quelques considérations que le groupe libéral-radical, de façon unanime, accepte l'entrée en matière et votera les comptes 2007.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Le groupe socialiste a étudié avec attention les comptes 2007 de l'Etat ainsi que le rapport d'activité du Conseil d'Etat.

Plusieurs points ont retenu notre attention dans différents domaines. Tout d'abord, nous constatons que les hauteurs des provisions sous différentes positions sont importantes, comme par exemple pour la H189, la clinique Garcia, le site de La Pila, l'Université, l'ECO, la RPT et j'en passe. Nous ne reprochons pas au Conseil d'Etat de faire des provisions. Par contre,

où nous sommes critiques c'est que c'est en amont que le financement doit être exécuté, par exemple dans les secteurs environnementaux où nous coupons les subventions – exemple pertinent lors de la discussion du budget 2008 – ainsi que la limitation drastique du personnel dans certains secteurs. Ceci ne présage rien de bon pour l'avenir. Cela signifie que nous devons faire des efforts aujourd'hui pour ne pas avoir à faire des provisions demain.

Concernant le Service public de l'emploi, pourquoi ne pas utiliser les fonds importants au soutien des emplois qualifiants? Profitons maintenant de mettre en marche des mécanismes efficaces permettant d'être à nouveau à niveau lors d'une prochaine crise perturbant le marché du travail. De plus, les programmes cantonaux qualifiants ne sont accessibles qu'à des conditions sévères et peu de personnes les méritant y ont accès, alors que plus de 700 personnes sont en fin de droit dans le canton.

Nous déplorons bien sûr qu'une partie de l'excellent résultat 2007 soit sérieusement entamée par les dépassements des coûts de la H189. D'ailleurs, il est regrettable de constater que dans le département concerné par ce projet on ait repoussé des engagements de personnel nécessaires au bon fonctionnement d'un service particulièrement mis à contribution durant ces derniers mois.

Enfin, le groupe socialiste est déçu du résultat de la gestion par prestations dans différents services, mis à part Grangeneuve. Pour être définitivement convaincus par ce mode de gestion, il est temps, après plusieurs années de mise en route, que cette nouvelle gestion soit maîtrisée aussi bien au niveau des objectifs que dans la conception des indicateurs.

Pour le reste, le groupe socialiste se réjouit de l'excellent résultat des comptes 2007 en souhaitant vivement que la grande majorité des Fribourgeoises et Fribourgeois en soient les principaux gagnants.

C'est avec ces remarques que le groupe socialiste votera les comptes 2007.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné également avec attention les comptes 2007 de l'Etat de Fribourg. Nous tenons à relever l'excellence de ces comptes 2007.

S'il est vrai que l'excédent de revenus se situe à 73,6 millions, il faut surtout relever le fait que les investissements nets ont atteint le montant de 110 millions et que le degré d'autofinancement de 150,6% est très bon, ce qui représente une somme de 165,5 millions de francs. C'est bon, voire très bon, nettement mieux que le budget 2007.

Nous tenons aussi à soulever l'augmentation sensible des recettes fiscales provoquée d'une part par la bascule fiscale consécutive à la reprise par l'Etat de la totalité du financement du Réseau hospitalier qui a permis de compenser les charges supplémentaires induites par ceci et, d'autre part, des recettes fiscales supplémentaires induites par la très bonne situation économique. Pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, c'est plus de 16 millions de recettes par rapport au budget 2007 et plus de 11,4 millions de la part de l'impôt fédéral direct provenant de ces mêmes personnes morales. Il faut aussi relever les rentrées supplémentaires

fiscales de plus de 9,4 millions de francs alors même que le canton a corrigé la cote d'impôt de 2,3 points. A côté de ceci, il faut aussi relever la très bonne maîtrise des dépenses de l'Etat dans toutes les Directions où le budget a été respecté. C'est très réjouissant et cela mérite d'être soulevé.

En poussant par contre l'analyse financière des comptes 2007, je constate que le résultat financier de 73,6 millions est imputé de provisions pour un montant qui atteint 83,4 millions. En fait, on peut ou on pourrait présenter le résultat financier des comptes 2007 de Fribourg en disant que celui-ci boucle avec un bénéfice non pas de 76,3 mais de 157 millions et ceci avant l'attribution aux provisions ou aux fonds de réserve pour un montant de 83 millions. Cette situation, très saine, permet de constater et de confirmer que les décisions prises par le Grand Conseil lors de la dernière session concernant les motions demandant des diminutions conséquentes d'impôts trouvent ici leur pleine justification et elle renforce le groupe de l'Union démocratique du centre dans sa vision de faire un effort conséquent pour les contribuables de ce canton qui ont contribué, au fil des années, à l'amélioration de la situation financière. Il est vraiment temps de montrer que le canton peut se débarrasser de cette étiquette de canton à forte fiscalité et de montrer une image plus positive et attractive.

D'autre part, dans les pages 38 à 42 des comptes de l'Etat concernant l'obligation de présenter un rapport sur les résultats issus des unités gérées par mandats de prestations en référence au décret du 8 février 2000, ce rapport dans ces pages 38 à 42 me laisse pantois une fois de plus vis-à-vis de cette gestion par prestations. Le Conseil d'Etat persiste dans ce développement de gestion par prestations mais rappelle qu'au niveau du Grand Conseil, notamment de la Commission de finances et de gestion, la seule évolution positive et visible dans cette gestion a été la forme sur le changement de nomenclature. On est passé de la nouvelle gestion publique à la gestion par mandats de prestations et pour terminer maintenant à la gestion par prestations. Par contre, sur le fond de cette gestion par prestations, je constate que les indicateurs ne sont pas uniformisés entre les différents secteurs de l'Etat. Ces indicateurs sont modifiés chaque année car ils ne sont pas correctement définis et ne permettent pas d'analyser les prestations fournies par les secteurs concernés. Comment voulez-vous développer un système qui n'est pas fiable et qui est sans cesse corrigé? Comment voulez-vous que ce système nouveau GPP puisse donner confiance au pouvoir législatif que nous sommes. C'est actuellement impossible. Pour cette raison principale, je demanderais au Conseil d'Etat de revoir quelque peu sa copie.

A part cette remarque, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte à l'unanimité les comptes tels que présentés avec les félicitations d'usage à tout l'appareil administratif de l'Etat.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). J'aurais une question concernant les engagements hors bilan. Je cite le rapport: «Pour les sociétés et, depuis peu, pour les collectivités publiques les engagements hors bilan prennent de plus en plus d'importance dans

l'appréciation qui est portée sur leur santé financière. Ils jouent un rôle non négligeable dans la détermination de la notation du canton par les instituts bancaires et les prêteurs». Quelle est la future stratégie du Conseil d'Etat concernant ces engagements hors bilan, par exemple au sujet de la garantie totale donnée par l'Etat pour les engagements financiers de la Banque cantonale de Fribourg?

Je vous remercie pour une réponse.

La Rapporteuse. Ich danke allen Rednerinnen und Rednern, die sich im positiven Sinne zur Staatsrechnung 2007 geäußert haben.

Was die Bemerkung betrifft, dass die Personalkosten in der Bildung gestiegen sind, ist dies auch mit der demographischen Entwicklung zu begründen.

Zu den positiven Äusserungen haben gleichzeitig auch fast alle den Mahnfinger erhoben und zur Vorsicht aufgerufen. Dies ist auch richtig so. Aber ich muss Sie trotzdem daran erinnern, dass wir hier in diesem Saal beschlossen haben, die Steuern massiv zu senken und dem Staat weniger Mittel zur Verfügung stellen wollen. In dieser Steuerdebatte wurde der Mahnfinger viel weniger erhoben.

Die Staatsräte Corminbœuf und Losey kritisieren auch, ausser beim Landwirtschaftlichen Institut Grangeneuve, die Rechnungsführung mit Leistungsauftrag. In der Tat haben wir auch in der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission festgestellt, dass die Rechnungsführung mit Leistungsauftrag nicht optimal läuft und verbessert werden muss.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je remercie tous les groupes dont les rapporteurs se sont exprimés et qui entrent en matière.

Je n'ai pas beaucoup de commentaires à faire sur ces interventions. Au sujet de l'intervention du député Corminbœuf, je pars de l'idée que le Directeur de l'économie s'exprimera sur les emplois qualifiants dans le cadre vraisemblablement de la discussion sur le rapport d'activité de sa Direction.

La même chose vaut pour le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pour ce qui concerne l'engagement de personnel aux Ponts et chaussées ainsi que pour la question de La Pila. Je relève juste que vouloir tout prévoir et prétendre qu'il faut tout prévoir cela veut dire que l'imprévu doit être laissé de côté. Or, je constate que dans le cadre de La Pila, encore aujourd'hui, on ignore totalement quels seront les coûts finaux pour l'assainissement. Cependant, je note en passant qu'il n'y a aucune facture en retard, qu'on a tout payé au fur et à mesure, que l'Etat remplit ses obligations en 2007 pour les investigations et continuera à les remplir puisque non seulement on a tout payé les factures 2007 mais, en plus, on a précisément créé cette provision.

Pour ce qui concerne la GPP – la gestion par prestations – qui titille le député Losey, qui le laisse pantois, je note que d'uniformiser les indicateurs est une illusion. Ce n'est pas possible d'avoir les mêmes indicateurs avec des activités aussi différentes. Il doit y avoir des indicateurs différents sinon, personnellement, je n'arriverais pas à comprendre. Le fait de trouver de

bons indicateurs n'est pas aussi simple que ça mais, comme le député Losey fait partie de la Commission de finances et de gestion, je pense qu'il va nous aider à trouver ces bons indicateurs de façon à ce que le Grand Conseil ait une meilleure vision des choses. J'aimerais quand même relever que les quatre services qui sont en gestion par prestations depuis plusieurs années sortent des comptes nettement meilleurs que le budget. Les quatre! Il faut aussi voir tous les aspects de la gestion par prestations. C'est aussi – et c'est demandé d'une façon générale par le Grand Conseil – donner un peu plus d'indépendance aux services et je crois que ces quatre services bénéficient de cette indépendance un peu plus grande au profit de l'ensemble de l'Etat puisque, encore une fois, au final les comptes sont systématiquement meilleurs que le budget.

En ce qui concerne les engagements hors bilan – en réponse à la question de M^{me} Weber-Gobet – on les évoque dans le message, comme il a été dit à la page 48, et dans le fascicule des comptes, à partir de la page 380, on liste l'ensemble de ces engagements hors bilan. Alors, la politique future du Conseil d'Etat est assez claire, n'est en tout cas pas de les occulter, c'est de les mettre le plus possible au jour. Les engagements que l'on peut chiffrer de façon claire, on les chiffre, par exemple en ce qui concerne l'engagement en faveur de la Caisse de pension – la garantie qui est dans la Caisse de pension – le montant précis est indiqué dans le message. Pour ce qui concerne la banque, chiffrer exactement le montant de la garantie est une autre question car c'est beaucoup plus difficile. Mais, évidemment, plus on avance, plus on est... je ne veux pas dire plus on est intelligent... mais plus on a d'expérience et plus on s'approche de chiffres qui correspondent à la réalité. Encore une fois, on évoque ces engagements aux pages 380, 381 et 382. On parle même des procès, des autres revendications. Donc, l'idée n'est en tout cas pas de cacher quoi que ce soit, c'est de faire preuve vraiment de transparence et au minimum de se conformer aux exigences des plans comptables harmonisés que l'on a au niveau de la Suisse. Vous savez que, actuellement, on a un plan comptable harmonisé qui porte un nom barbare. C'est la version 1 qui est adoptée par tous les cantons. On vient de finaliser une deuxième version de ce plan comptable harmonisé et, dans les deux à trois prochaines années, il faudra mettre en place cette deuxième version. L'important dans ces harmonisations, c'est précisément les comparaisons intercantionales de façon à ce qu'on puisse faire de bonnes comparaisons qui veulent dire quelque chose. Encore une fois, pour les engagements hors bilan, on essaie de lister tous ceux que l'on a, que l'on pense avoir, qui sont à notre connaissance. Enfin, je ne vois pas de raison pour laquelle le canton devrait changer de politique dans ce sens-là; bien au contraire, on essaie d'être toujours plus précis.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail de ces comptes.

Comptes généraux de l'Etat pour 2007

POUVOIR EXÉCUTIF / CHANCELLERIE D'ETAT

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur. Conseil d'Etat et Chancellerie – Le résultat général des comptes pour les centres de charges réunis, Conseil d'Etat et Chancellerie, présente une diminution de l'excédent de dépenses d'environ 90 000 francs à 8,998 millions. Le système de comptabilisation a fait évoluer aussi bien les postes de recettes que de dépenses sans toutefois influencer le résultat comptable, puisque sensiblement inférieur aux prévisions budgétaires.

Centre de charges 3100 «Conseil d'Etat» – Les comptes sont conformes au budget avec cependant quelques variations sur certaines positions. On relèvera l'évolution des pensions de retraite à la position 307.000, qui n'avaient plus à être budgétées, de même qu'une diminution de charges liées aux récupérations de charges sociales, libre-passage à la position 436.006 et 436.039, montants en faveur de la Caisse d'Etat. A relever également une économie de 23 000 francs sur le poste des frais de réception ordinaires du Conseil d'Etat.

Centre de charges 3105 «Chancellerie» – L'excédent de dépenses, en diminution de 145 000 francs, à 3,971 millions, ressort d'économies réalisées sur différents postes. Il convient toutefois de relever à la position 318.049 un dépassement budgétaire de 180 000 francs pour des travaux informatiques effectués par des tiers, soit pour le programme pour les élections et votations. Ce dépassement a fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat du même montant. Des subventions cantonales aux partis politiques, plus 50 000 francs, à 195 000, ont également fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat.

Centre de charges 3110 «Services d'achats du matériel et des imprimés» – L'excédent de charges ascendant à 1,174 million, en augmentation de 37 000 francs, situation qui n'appelle en l'état pas de commentaire particulier.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007

CONSEIL D'ETAT

La Rapporteuse générale. Dieser Rapport ist sehr aufschlussreich und Sie müssen nicht Angst haben, dass ich Ihnen eine lange Zusammenfassung machen werde. Er erhält sehr viele Informationen, die alle lesen konnten. Aus diesem Bericht ist auch ersichtlich, welche enorme Arbeit im vergangenen Jahr geleistet wurde und wie weit die verschiedenen Projekte des Regierungsprogramms fortgeschritten sind. Ich habe keine anderen Bemerkungen.

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Die Rapporteurin hat vorhin so schön folgendes gesagt: «Wie ihr alle im Bericht lesen konntet.» Ich persönlich habe dieses Buch

mit 394 Seiten letzten Mittwochabend, einen Tag vor der Auffahrt, in der Post gehabt. Ich überlasse Ihnen die Beurteilung, ob ein solches Buch, ein solcher Rapport seriös in diesen Tagen über das Wochenende von jedem Grossrat studiert werden kann und die nötigen Schlüsse daraus gezogen werden können. Wir sind Vertreter des Volkes und müssen das beurteilen, in dieser kurzen Zeit ist dies nicht möglich. Ich danke dem Staatsrat, wenn er uns das nächste Jahr dieses Buch mit fast 400 Seiten wirklich etwa 14 Tage vorher in den Postkasten legt.

Rossier Jean-Claude (*UDC/SVP, GL*). C'est avec beaucoup d'attention que j'ai parcouru et non pas lu en entier, faute de quoi je serais prétentieux de le dire, ce volumineux dossier au demeurant très bien détaillé et documenté relatant l'activité du Conseil d'Etat durant l'année écoulée. Je tiens à le relever, c'est un immense travail qui a été effectué demandant, à n'en point douter, de nombreuses heures de labeur. Cependant, le résultat est là et c'est l'essentiel car il nous donne toutes les informations relatives à la marche des différentes Directions en 2007. Pour l'heure, après une année de législature, il m'est difficile de donner une première impression objective sur le travail effectué par le Conseil d'Etat car si je me base uniquement sur la page 21 du rapport, sous «Vie du Conseil d'Etat» à la rubrique «Séances» je pourrais oser faire une remarque en prétendant – ce que je ne me permettrais pas de faire – que le Conseil d'Etat s'est quelque peu assoupi en 2007. En effet, si je compare à 2006 le nombre de dossiers traités – soit les postulats, motions, décrets, projets de loi et j'en passe – est en diminution. Personnellement et en toute modestie, je pourrais y voir deux raisons:

1. Avec l'arrivée de trois nouveaux membres au Conseil d'Etat il est normal qu'il y ait un temps d'adaptation pour permettre aux nouveaux de prendre le rythme des anciens ou vice versa.
2. Serait-ce peut-être là – et je vous fais une petite fleur, chers Collègues – une amélioration de la qualité des différentes questions, postulats ou motions déposés demandant de facto plus de temps au Conseil d'Etat pour y répondre?

Toutefois, pour une première – je peux le dire – c'est un bon rapport d'activité mais, l'expérience aidant, je suis convaincu qu'il subira dans les années à venir un léger toilettage rendant de ce fait sa lecture plus rapide.

M. le Président du gouvernement, M^{mes} et MM. les Conseillers d'Etat, en accord avec le Grand Conseil vous vous êtes fixé pour cette législature de nombreux et importants défis. Nous n'en sommes qu'à la première année. Il vous reste beaucoup de pain sur la planche mais, vous connaissant, je suis persuadé que vous mettez en oeuvre tout votre savoir-faire et votre savoir-être pour tenir vos engagements.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport en adressant au Conseil d'Etat et à toutes celles et ceux qui l'ont élaboré ses sincères remerciements et félicitations pour le travail accompli.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (*ACG/MLB, SE*). Malheureusement, je dois encore poser une question.

Die Rapporteurin hat es schon erwähnt: Dem Bericht des Staatsrates ist eine vollständige Übersicht über sämtliche parlamentarische Vorstösse, die zur Zeit behandelt werden, beigelegt. Stichdatum ist der 31. Dezember 2007.

Le 10 octobre 2007, le Parti chrétien-social a déposé une motion populaire qui porte le titre «Des logements appropriés et bon marché pour nos aînés». Cette motion est accompagnée de 1305 signatures valables. Elle a été transmise au Conseil d'Etat le 20 novembre 2007. Selon la loi du Grand Conseil, le Conseil d'Etat doit répondre dans un délai de cinq mois. Cette motion populaire ne figure pas dans la liste des instruments parlementaires. Dans quel tiroir pourrait-on la chercher? Merci pour une réponse.

Fasel Josef (*PDC/CVP, SE*). Ich beziehe mich auch auf den Bericht des Staatsrates, und zwar auf Seite 5, Kapitel 3.4 der territorialen Strukturen, und beziehe mich in diesem Zusammenhang nicht auf eine Motion sondern auf die Verfassung, über die wir ja bekanntlich vor nicht allzu langer Zeit befunden haben. Ich bin etwas überrascht oder erstaunt, wie man jetzt die Prüfung der neuen Strukturen, der Anpassung der neuen kantonalen Strukturen an unsere gesellschaftliche Entwicklung vornehmen will und da steht geschrieben: «Die Option der Schaffung von drei Bezirken in unserem Kanton». Wenn ich daran denke, dass wir vor drei oder vier Jahren die neue Verfassung angenommen haben, in der dieses Thema lang und breit diskutiert wurde und von der Bevölkerung klar abgelehnt wurde, frage ich mich hier schon, welches die Legitimität dazu ist. Warum schreibt man das jetzt so nieder und wie viele Leute beschäftigen sich allenfalls im Kanton mit diesem Thema?

La Rapporteur. Was die Bemerkung von Herrn Etter betrifft, dass die «délais» sehr kurz waren, da muss ich ihm Recht geben. Wir haben in der Kommission die Berichte schon viel früher, aber noch nicht in gedruckter Buchform, und ich denke, wenn wir weiterhin die Rechnung und den Tätigkeitsbericht in der Maisession behandeln wollen, ist es von der Verwaltung her fast nicht möglich, dass sie diese Arbeiten früher abgeben können.

Herr Rossier hat Bemerkungen gemacht.

Was die Motion zu den Alterswohnungen von Frau Weber betrifft, weiss ich nicht, wo sie ist.

Und Herrn Fasel kann ich zur Antwort geben, dass ich eigentlich froh bin, dass wir einen Staatsrat haben, der noch Visionen hat und jetzt schon wieder weitergehen will.

Corminbeuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Voici quelques considérations. C'est vrai, nous le reconnaissons – M. le Député Etter l'a dit – que si on veut lire attentivement il aurait fallu avoir un peu plus de temps. Peut-être que pour une autre année on pourra le transmettre par Internet sous format «pdf» avant d'avoir la version définitive, comme on l'a fait à la Commission de finances et de

gestion. Nous le reconnaissons, vous avez eu peu de temps pour le lire.

A M. le Député Rossier, je dirais que le fait qu'il y ait vingt députés de moins explique peut-être qu'il y a une moindre utilisation des outils parlementaires. En tout cas, la liste nous paraît pourtant relativement longue avec vingt députés en moins. Cependant, je ne crois pas que cela permet au Grand Conseil de dire que le Conseil d'Etat s'endort sur ses dossiers.

Pour répondre à M^{me} Weber-Gobet en ce qui concerne la motion populaire, il est vrai que la liste s'est arrêtée à fin octobre. Toutefois, la réponse est en préparation. Elle n'a pas été oubliée mais on s'était trompé dans la détermination de la date limite. Alors, on vous prie de nous en excuser.

Pour ce qui est de la question de M. Josef Fasel, je lui dirais que quand on veut faire une analyse pour savoir si nos structures sont les meilleures on est bien obligé de se poser un objectif et si l'étude que nous avons commencé il y a une année et demie et qui se poursuit encore cette année arrive à la conclusion que des choses sont à changer nous les changerons. Cependant, pour changer certaines choses il faut avoir un objectif, un objectif ambitieux. Le canton de Berne a passé de vingt-six à dix districts. Nous avons parlé de cela la semaine passée avec nos collègues bernois. C'est une opération qui est relativement difficile mais qui a quand même obtenu le soutien de toute la population. Je dirais aussi que la Constituante s'était occupée de ce dossier. Nous avons même reçu un extrait des débats de la Constituante dans lequel il y avait une motion pour aller à trois districts. Cette motion n'a pas été repoussée. Elle a été simplement abandonnée dans les processus de négociation à la fin, quand il y a eu la conférence entre les différents présidents. On s'est même posé la question de ce qu'on devait faire avec cet envoi, fait par un ancien constituant, et nous sommes partis dans cette étude sans aucune idée préconçue; nous nous disons que l'exercice vaut la peine d'être fait. En tout cas, nous avons relu les débats à la Constituante qui n'a pas fixé le nombre des districts. Elle dit simplement que le canton est partagé en districts qui ont à leur tête un préfet. Elle ne dit pas combien il doit y en avoir. Dans la mise en œuvre de la Constitution, nous avons aussi le devoir de revisiter nos structures territoriales, cela fait partie du programme gouvernemental. Je ne connais pas le résultat final de l'étude, le Conseil d'Etat non plus, mais nous faisons cette étude et notamment nous faisons ce que les Bernois ont fait. Les Bernois ont essayé, pendant 15 jours, de faire remplir une petite fiche à chaque visiteur de préfectures demandant pourquoi il vient à la Préfecture et combien de fois il vient dans sa vie. Cela permet de relativiser parfois certaines affirmations, de mieux savoir à quoi doivent servir les préfectures dans l'avenir et de mieux réorganiser ce canton pour être au service de toute la population. Cependant, je ne peux pas aujourd'hui préjuger du résultat. Si on avait lancé une étude pour savoir s'il fallait rester à sept districts je crois que cela ne valait pas la peine de la faire tout simplement.

Voilà ce que je peux répondre, M. le Président, M^{mes} et MM. les Députés.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

CHAPITRES CONCERNANT LES RELATIONS EXTÉRIEURES DU CONSEIL D'ÉTAT

Bapst Markus (PDC/CVP, SE), rapporteur. Pour la première fois, la Commission des affaires extérieures a été chargée d'examiner le rapport d'activité du Conseil d'Etat sous l'angle de la politique extérieure. Nous saluons ceci et remercions le gouvernement d'avoir transmis ces parties du compte-rendu à la Commission des affaires extérieures qui est sans doute l'organe spécialisé du Parlement.

D'abord, je retiens d'une manière générale que la Commission a été impressionnée par les multiples engagements du gouvernement et le rôle actif qu'il joue dans l'intérêt du canton, notamment dans la multitude des conférences gouvernementales aux plans régionaux et nationaux.

Les relations et collaborations avec les autres cantons et la Confédération s'intensifient. Les multiples parties du rapport de gestion rapportant ce sujet en sont la preuve. Les relations intercantoniales sont devenues indispensables car les tâches sont de plus en plus complexes et il s'avère qu'un seul canton ne peut plus les résoudre convenablement. Nous attendons une mobilité plus importante des citoyens – par exemple des étudiants et des employés d'entreprises – et sommes donc contraints d'adapter les structures en fonction de cette demande.

D'autres éléments accentuant la collaboration intercantonale sont la concurrence entre les institutions et la demande de la Confédération d'adapter les structures. On peut citer dans ce contexte la HES-SO et l'Université. La Confédération exerce une certaine pression financière qui laisse ses traces et qui limite notre liberté d'action. Le Conseil d'Etat a accepté largement ce défi et nous le rapporte comme souhaité dans son rapport d'activité. Il est notamment très important de constater que pas moins de seize conventions sont actuellement en cours d'élaboration. Il existe un tableau complet que vous pouvez consulter vous-même en page 11 du rapport. Ces accords touchent également le travail et l'influence de notre Parlement car la législation cantonale doit de plus en plus tenir compte de ces accords intercantonaux qu'on doit adapter. Il faut veiller dans ce contexte à ne pas forcer l'efficacité en perdant l'avantage de l'influence démocratique. La Commission des affaires extérieures a pu constater que le gouvernement fribourgeois partage ce souci avec le Parlement.

Einige Punkte wurden von der Kommission etwas eingehender diskutiert und es sind auch einige Bemerkungen und Anregungen gemacht worden, welche ich mir hier erlaube, kurz wiederzugeben.

Von den 16 Konkordaten, welche aktuell verhandelt werden, fallen nur vier unter die Reglementierung der «Convention des conventions». Dies bedeutet, dass das Parlament bei der Mehrheit ohne den guten Willen des Staatsrates bei der Erarbeitung dieser Konkordate eigentlich nicht mitreden kann. Die Freiburger Delegation, welche in der interparlamentarischen Kommission zur Revision der «Convention des conventions»

delegiert ist, hat denn auch den Auftrag, diesem Umstand Rechnung zu tragen und die Beteiligung der Parlamente bei allen Konkordaten zu verbessern.

Die Kommission begrüsst die tabellarische Aufstellung der verhandelten Konkordate. Es wäre für zukünftige Berichte von Vorteil, wenn in der Tabelle kurz der wichtigste Inhalt unter «Verhandlungsstand» präzisiert werden könnte.

Mehrere Kommissionsmitglieder sind der Auffassung, dass es bei einzelnen Vorlagen kaum Sinn macht, dass alle Kantone ein Konkordat schliessen. Hier wäre es manchmal vorzuziehen, einzelne Bereiche mit einem eidgenössischen Gesetz zu regeln. Dies hätte zumindest den Vorteil, dass die demokratischen Spielregeln klar wären.

Die Kommission ist weiter der Auffassung, dass es in Zukunft wichtig ist, Konkordate und Interkantonale Konferenzen klar zu unterscheiden und solche mit eher «technischen Inhalt» und solche mit klar politisch-strategischem Inhalt zu unterscheiden. Bei den letzteren, welche schlussendlich Auswirkungen auf die Gesetzgebung haben, ist die Rolle von Regierung und Parlament zu überdenken und klar zu definieren, sowie dies im neuen Gesetzesvorschlag, den wir erhalten werden und als Antwort auf die parlamentarischen Initiativen beraten können, vorgesehen ist.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Effectivement – comme vient de le dire M. le Rapporteur – il y a beaucoup de réflexions en cours dans les cantons par rapport à différents concordats. Certains cantons veulent les supprimer, d'autres pensent que lorsqu'on a une seule école sur le plan fédéral il est normal que les choses soient réglées par concordat. Certains pensent que des cantons – comme Berne – devraient prendre dans leur Haute école – HES bernoise par exemple – aussi des écoles qui sont au service de tous les cantons du pays. Cette réflexion est également en cours au niveau de la «Erziehungsdirektoren-Konferenz» et ces choses vont – je pense – se décanter durant ces prochaines années. C'est évident que pour faire accepter un seul concordat il faut parfois jusqu'à cinq ans pour que tous les cantons y parviennent et que, à ce moment-là, certains pensent déjà à en sortir – c'est une expérience que je suis en train de vivre. Donc, je confirme que nous sommes en train de continuer à réfléchir à ce problème et que nous aurons des solutions à vous soumettre très prochainement.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

CHANCELLERIE D'ÉTAT

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur. Je n'ai pas de commentaire à faire sur ce rapport d'activité si ce n'est d'adresser des remerciements à M^{me} la Chancelière d'Etat et à ses collaborateurs. Je voudrais aussi relever ici l'importante somme de travail et de dévouement de M. Gérard Vaucher, Vice-chancelier, qui a œuvré durant 35 ans au service de notre canton.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je pense que M^{me} la Chancelière, qui est présente, aura apprécié les remerciements de MM. les Députés Thürler et Rossier et qu'elle continuera à œuvrer, à améliorer encore si c'est possible, le rapport d'activité du Conseil d'Etat.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour 2007

POUVOIR LÉGISLATIF

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur. Les dépenses en rapport avec l'activité du Grand Conseil et des commissions parlementaires accusent un excédent de 2,54 millions de francs, en diminution de 257 000, qui s'explique comme suit:

- Grand Conseil: les indemnités de séances versées aux députés sont en diminution de 320 000 francs. A noter que l'adaptation du crédit destiné aux publications et publicités – plus 100 000 francs – relève d'un arrêté du Conseil d'Etat alors que des économies substantielles ont été réalisées sur différents postes.
- Centre de charges 1115 «Commissions et délégations»: le résultat comptable de ce chapitre est en sensible augmentation, environ 7% par rapport au budget, en regard notamment de l'augmentation du nombre des séances de commissions estimées à plus de 20% en 2007.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Comptes généraux de l'Etat pour 2007

SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur. Globalement, le budget de fonctionnement de cette Direction boucle par un excédent de charges de 399,7 millions alors que le budget présentait un excédent de charges de 419,3 millions, soit une différence de 19,6 millions. Cette amélioration provient, entre autres, des hôpitaux:

- anciens hôpitaux de district et RHF, moins 10 millions;
- aide à l'assurance maladie, net moins 2,4 millions;
- Hôpital de Marsens, moins 2,4 millions;
- les assurances sociales, moins 6,5 millions.

Par contre, le Service de l'action sociale augmente de 2,3 millions.

Les comptes d'investissement bouclent par un solde de 21,4 millions, soit une différence de 300 000 francs par rapport au budget.

Au niveau des postes de travail, on constate un dépassement de 12,12 équivalents plein-temps, sur une dotation de 1629 équivalents plein-temps, soit un dépassement de 0,75%. Cela provient essentiellement du RHF auquel 18,2 postes ont été attribués du pool en 2007. Il s'agit principalement du personnel médical et soignant. Ceci a une influence directe sur l'activité des hôpitaux où l'on constate une nette amélioration du produit des soins ambulatoires.

Au sujet du réseau hospitalier fribourgeois, les comptes 2007 sont scindés en deux parties. Sous la rubrique 3615 figure uniquement l'Hôpital cantonal. Il faut ajouter le compte 363.002 du centre de charges 3605 «Santé publique» et qui concerne tous les autres sites. Le RHF est géré sous forme d'enveloppe budgétaire. L'enveloppe globale était de 137,128 millions alors que le budget prévoyait 144,6 millions, soit une amélioration de 7,5 millions ou 5,2%. Selon la loi sur le RHF, 50% de ce montant devrait rester à disposition du conseil d'administration. Toutefois, le Conseil d'Etat n'ayant pas encore arrêté le règlement d'exécution, se pose même la question si la loi s'applique pour 2007, année de transition. Aussi, seul une provision d'un million a été constituée au niveau du Département des finances. Le RHF occupe 2607 personnes ou 1901 équivalents plein-temps. 45,5 équivalents plein-temps sont hors effectif. Il s'agit du personnel en formation et dont les prestations sont refacturées à des tiers. Les heures supplémentaires équivalent à 13,8 équivalents plein-temps. L'absentéisme est de 6,6%. On note une augmentation de 11,7 millions au niveau des soins ambulatoires. Le conseil d'administration se plaint du manque d'autonomie dans l'engagement et la gestion du personnel ainsi que dans l'acquisition d'équipements techniques. Il souhaite pouvoir gérer certains aspects de manière plus autonome. Durant cet exercice, le conseil d'administration relève l'augmentation du produit des soins ambulatoires et souhaite obtenir une plus grande autonomie dans sa gestion. De son avis, il serait indispensable que le Conseil d'Etat fasse la différence entre ce qui est purement hospitalier et ce qui est ambulatoire. Il est compréhensible que de nouvelles recettes ne peuvent pas être générées sans moyens supplémentaires.

Au Service de la prévoyance sociale, un dépassement d'un demi-million sur les aides sociales et dans ce secteur de l'aide aux demandeurs d'asile, les comptes 2007 ont enregistré globalement un montant de 450 000 pour le transfert des dossiers de la Croix-Rouge à ORS, un montant de 300 000 francs pour le cofinancement du plan social ainsi qu'une réserve supplémentaire de 220 000 francs.

Pour les pensions alimentaires, des contributions de l'ordre de 5,6 millions ont été versées par le canton, un montant de 2,7 millions a été récupéré, ce qui correspond à 47,26%. Il en résulte une charge pour le canton de 2,8 millions. De plus, l'exercice 2008 enregistre une provision de 1,3 million pour couvrir les pertes futures sur ses débiteurs.

Le Service de la prévoyance sociale a fait l'objet d'un examen de détail de la part de la CFG. Nous relevons,

entre autres, que les subventions aux institutions spécialisées ont atteint un total de 66,9 millions en 2007. La participation des communes est de 55% ou 35,8 millions. Pour le suivi des institutions, différentes directives ont été mises en place. Pour ce qui concerne les comptes 2007, il en ressort que les institutions ont jusqu'au 30 avril 2008 pour remettre les comptes 2007, établis et révisés selon les normes suisses RPC21, que les amortissements doivent répondre aux normes cantonales, qu'un tableau doit être complété faisant ressortir les écarts entre le budget et les comptes. Une liste nominative des salaires avec les écarts sur la dotation en personnel doit être remise. Tous les écarts doivent être commentés et expliqués. Le Service de la prévoyance sociale va rattraper le retard accumulé dans le contrôle des comptes de ces dernières années dans les meilleurs délais. Des mandats ont été donnés à l'extérieur pour la révision des comptes. Il apparaît que ce Service a la situation en mains. Il faut toutefois un peu de temps pour la régler. La CFG va continuer à suivre ces dossiers et s'inquiéter périodiquement de l'avancement des travaux.

Avec ces quelques remarques, la CFG vous propose d'accepter les comptes de cette Direction.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Au chapitre du Service dentaire scolaire, centre de charges 3606, on constate qu'il y a un déficit qui est presque le double de ce qui avait été budgété et je n'arrive pas à retrouver dans ce compte ce qui a pu provoquer cette charge non budgétée. Est-ce que le budget est trop bas ou est-ce qu'il y a eu quelque chose de particulier? Si l'on regarde la participation des communes, elle couvre à elle seule les charges de traitement du personnel et on sait qu'il y a eu à peu près 700 000 francs de prestations de service pour des tiers.

Autre remarque concernant le rapport annuel de l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens puisqu'il ne fait pas un objet à part dans nos discussions. Je m'imaginais que le but de cette couverture et de ces dessins de «Mix & Remix» était d'apporter un peu d'humour dans ce rapport concernant un établissement où la vie n'est pas souvent rose tant pour les patients que pour le personnel soignant. Je ne sais pas s'ils auront tous apprécié mais je suis curieuse de savoir ce qu'il en a coûté de faire appel à «Mix & Remix».

Le Rapporteur. Oui, M^{me} Cotting, vous posez une question très à propos puisque la Commission des finances s'est préoccupée de ces différences au niveau du Service dentaire scolaire. Certains problèmes ont surgi dans ce service. Un médecin dentiste a été malade 3 mois, ce qui explique un peu la diminution des recettes. D'autre part, il y a quelques problèmes de fonctionnement au niveau de ce service. Un coaching est en place au bénéfice du chef de service. Une étude est en route par l'école de gestion. On espère que ces appuis vont permettre à ce service de retrouver son rythme de vie normal.

Pour l'autre question, je laisserai M^{me} la Conseillère répondre parce que je ne connais pas le coût de ces graffitis.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En ce qui concerne le Service dentaire scolaire, effectivement, les raisons sont multiples. La maladie de plusieurs médecins a fait que, si les médecins sont malades, il n'y a bien sûr pas de soins qui se font et donc les honoraires ne peuvent pas être facturés. Il y a une unité de soins qui a dû être remplacée aux Buissonnets pour 60 000 francs. On constate quand même dans les différentes cliniques que pour certaines il y a une diminution des soins en carie, ce qui veut dire qu'on a un peu plus de contrôles mais moins de soins. Là, on est plutôt content bien sûr de cet état de fait. D'autre part, effectivement, j'ai mandaté maintenant un examen de ce service. Il y a un coaching qui est en place. J'attends un rapport d'analyse sur le fonctionnement du Service d'ici le mois de juin et j'espère pouvoir trouver les solutions pour arriver à retrouver les chiffres précédents. J'aimerais quand même dire que ce service est particulièrement important puisqu'il assure la prophylaxie et c'est un service aussi qui suit l'ensemble des enfants scolarisés de ce canton pour s'assurer qu'ils soient suivis et soignés par des médecins dentistes, que ce soit par le Service dentaire scolaire ou par des médecins privés. Donc, il y a tout un service de contrôles effectués aussi par nos services dentaires scolaires.

En ce qui concerne la couverture et les dessins de «Mix & Remix», je ne peux pas répondre à la question. Je vais me renseigner et je donnerai l'information à M^{me} la Députée Claudia Cotting. D'habitude, nous mettons des photos. «Mix & Remix» ont fait une exposition au «Vide-poche» de l'Hôpital de Marsens. C'est là qu'il y a eu des discussions et qu'une collaboration a été initiée. Cependant, en ce qui concerne les chiffres précis je vous donnerai l'information.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur. L'attribution du mandat «asile» à ORS permet de constater un meilleur suivi et une efficacité supplémentaire dans la gestion financière et comptable du dossier.

L'année 2007 a également été celle de la recherche de solutions pour la planification hospitalière cantonale et qui a abouti au rapport qui vient d'être publié. De plus, le réseau de soins et santé mentale se met en place. La reprise du subventionnement des institutions spécialisées par le canton a conduit à une analyse du fonctionnement. Le Service de la prévoyance sociale est conscient que le transfert au canton doit modifier la manière de travailler et une transparence totale doit être exigée. Aussi, un groupe de travail est en place. Il est chargé, entre autres, de détecter si des synergies devraient être mises en place entre les différentes ins-

titutions pour améliorer le fonctionnement et aboutir à des économies.

Avec ces quelques remarques, la CFG vous invite à accepter ce rapport.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport et comptes pour 2007

ETABLISSEMENT CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Je voudrais avoir un renseignement concernant le bilan. Ce document contient donc deux comptes bien distincts qui sont le compte propre de l'Etablissement et le compte de la Caisse cantonale de compensation. Il y a une question qui concerne les passifs transitoires. Au bilan des comptes propres, à la page 22, il y a un passif transitoire de 1,74 million alors que l'année passée ce montant n'était que de 12 685 francs. Qu'est-ce que c'est que ce passif transitoire?

J'ai également une question d'ordre plus général. Dans les deux bilans on a une indication qui dit «avoir ou dette envers le secteur comptable 1». Qu'est-ce que le secteur comptable 1?

Voilà mes deux questions.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En ce qui concerne le passif transitoire, il s'agit, pour l'essentiel, des prestations sociales APG concernant l'exercice 2007 mais payées en 2008.

Ensuite, pour «l'avoir envers le secteur comptable 1», le «secteur comptable 1» est la Caisse cantonale des allocations familiales. Donc, c'est entre les deux.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 63 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gaviget (GL, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP),

Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP).
Total: 63.

Se sont abstenus:
Siggen (FV, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 2.

Comptes généraux de l'Etat pour 2007

POUVOIR JUDICIAIRE

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur. Le compte de fonctionnement du Pouvoir judiciaire présente une diminution des charges de plus de 2,6 millions de francs. Pour l'essentiel, cette amélioration tient aux amendes encaissées supérieures au budget et aux rentrées extraordinaires consécutives à l'application, dès le 1^{er} janvier 2007, de la modification de loi de 2004 sur la prévoyance professionnelle des juges cantonaux. Je me permets de reprendre quelques points, quelques centres de charges.

Pour ce qui est du Tribunal cantonal, l'excédent de charges est en diminution de plus de 970 000 francs. Les causes en sont notamment des dépenses moins importantes que prévues dans le domaine informatique et précisément une récupération des charges sociales liées au nouveau système de prévoyance professionnelle.

Au 2105 «Tribunaux d'arrondissement», l'excédent de charges est en augmentation d'environ 970 000 francs. Ce résultat est dû à une augmentation de l'effectif dans les tribunaux de la Broye, du Lac et de la Gruyère, à une augmentation des pertes sur créances pour presque 400 000 francs dues au nombre croissant de poursuites infructueuses ainsi qu'à une baisse des émoluments judiciaires qui dépendent du nombre d'affaires traitées, de leur importance et de la solvabilité des justiciables. Ces deux derniers points concernent surtout le Tribunal d'arrondissement de la Sarine.

Au 2110 «Instructions pénales», l'excédent de charges est en diminution d'environ 1,2 million de francs. La cause principale est l'augmentation du montant des amendes dues à une modification du Code pénal suisse permettant de cumuler une amende ferme et une peine avec sursis – modification du Code pénal postérieure à l'établissement du budget.

Pour la Chambre pénale des mineurs, la situation financière est stable.

Dans le domaine de l'assistance judiciaire pénale, la nouvelle loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs est entrée en vigueur au début 2007. Elle impose plus souvent la désignation d'un défenseur d'office en faveur du mineur. L'augmentation des charges qui sont liées atteint à peu près 55 000 francs.

Pour les offices des poursuites, l'excédent des recettes est en augmentation d'environ 420 000 francs. Cette augmentation est liée à l'importance et au nombre d'affaires traitées, donc évidemment aux émoluments plus élevés.

Concernant l'Office des faillites, l'excédent de charges est en diminution de quelque 100 000 francs. La diminution provient notamment d'une baisse des effectifs.

Enfin, le dernier centre de charges que je voulais relever, le 2150 «Tribunal administratif», l'excédent des charges est en diminution de 833 000 francs. L'Etat récupère en fait la prestation de sortie des juges. C'est l'élément principal à relever.

Avec ces quelques considérations, la Commission de finances et de gestion vous propose d'approuver les comptes du Pouvoir judiciaire.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

SÉCURITÉ ET JUSTICE

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur. Le compte de fonctionnement de cette Direction boucle avec un excédent de charges en diminution de presque 5,9 millions de francs; c'est-à-dire une augmentation de recettes de 3,7 millions et une diminution des charges de 2,2 millions. Les causes principales en sont, notamment, des recettes supplémentaires liées aux impôts sur les véhicules et aux amendes, un versement d'une indemnité unique pour la suppression de certains postes à l'arsenal et des diminutions de charges liées à des départs à la police. Des investissements sont également prévus dans cette Direction de l'ordre de 1,3 million de francs. Il s'agit essentiellement aux Etablissements pénitentiaires de Bellechasse d'une nouvelle étable, d'un pavillon, d'une construction d'un bâtiment pour l'exécution anticipée des peines et de l'agrandissement du parking.

Je reviens sur l'un ou l'autre des centres de charges.

Pour ce qui est du «Service de la justice» 3305, la baisse de l'excédent des charges est de quelques 300 000 mille francs; les causes sont multiples. Je relève toutefois le fait que la secrétaire juriste du Conseil de la magistrature n'est entrée en fonction qu'en octobre.

Pour le «Service de la police du commerce» au 3330, l'excédent de recettes est en diminution de 160 000 francs. Les charges ont en fait augmenté plus vite que les recettes. Cette situation est due à l'augmentation des faillites personnelles dans le domaine de la restauration. A relever aussi une baisse des patentes de commerce de quelques 180 000 francs due à la disparition des machines à sous et de hasard et à la diminution des salons de jeux. Mais pour être tout à fait juste, je relève que l'impôt sur le produit brut des jeux, lui, est en augmentation en comparaison avec les comptes 2006.

Pour le «Service de la population et des migrants», l'excédent de charges est en diminution de quelques 440 000 francs. On a observé dans le canton en 2007, une diminution du nombre de passeports délivrés et donc des frais et des recettes afférentes ainsi qu'une augmentation de la population étrangère donc des émoluments liés aux nouveaux permis. A relever que dès le 1^{er} juin de l'année passée, il y a, dans notre canton et en Suisse, la libre circulation complète pour les 15 premiers membres de l'Union Européenne et on a pu évidemment constater que la croissance économique pourrait venir plus de la population étrangère.

Au centre de charges 3340 «Circulation et navigation», l'excédent de revenus est en augmentation de presque 500 000 francs. Il s'agit, bien entendu, d'une augmentation du produit de l'impôt sur les véhicules due à

l'augmentation du nombre de voitures immatriculées. Budgété 1,8%, réellement 2,5%.

Pour la «Police» au centre de charges 3345, l'excédent de charges est en diminution de quelques 4,2 millions de francs. La cause principale en est une baisse des effectifs de la gendarmerie et de la police de l'ordre de presque 3 millions de francs. Un nombre important d'économies a pu être réalisé dans l'informatique, dans les fournitures et autres éléments comme le chauffage. Les recettes augmentent aussi notamment grâce aux amendes ou à des indemnités d'assurance accidents, au total presque 800 000 francs.

Pour la «Gendarmerie», 7 mises à la retraite, 7 réengagements, mais à cela s'ajoutent 12 départs imprévus, ont mené à une économie dans les traitements de l'ordre de 1,6 million de francs. Les amendes sont en augmentation de 340 000 par rapport au budget. Il faut ajouter aussi de nombreuses économies réalisées soit sur achats de véhicules ou autres éléments.

«Police de sûreté», on constate également une baisse de quelques 445 000 francs liée au départ de 3 personnes; à l'école de police également, une économie liée au départ de 4 aspirants.

Au 3355 qui est le «Service d'application des sanctions pénales», l'excédent des charges est lui en augmentation de 584 000 francs; la charge supplémentaire est la conséquence de l'introduction du nouveau code pénal qui a entraîné une augmentation des effectifs et des internements plus fréquents dans les établissements hospitaliers.

Aux Etablissements de Bellechasse, mis à part les investissements que j'ai relevé toute à l'heure, l'excédent de charges est en augmentation de quelques 300 000 francs. Les conditions météorologiques déplorables en 2007 ont fortement pénalisé l'exploitation agricole des Etablissements de Bellechasse.

Pour le «Service des affaires militaires et de la protection civile», l'excédent de charges est en baisse de plus d'un million de francs; une indemnité unique de la Confédération de 735 000 francs a été versée suite à la fermeture de l'arsenal et donc à la suppression de certains postes. Enfin, pour la protection civile, la baisse de l'excédent de charges de quelques 160 000 francs est liée au fait tout simplement qu'il y a eu moins de jours de service.

Avec cette dernière remarque, je rappelle que la Commission des finances et de gestion vous recommande d'approuver les comptes généraux de cette Direction.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Au centre de charges 3340 «Circulation et navigation» donc l'OCN, le Conseil d'Etat a fait un prélèvement sur provisions de 200 000 francs. Ce n'est pas tellement le montant qui est important, mais question est de savoir s'il y a des provisions, est-ce qu'il y a un fond particulier qui concerne l'OCN et pourquoi avoir fait une provision alors que le compte de fonctionnement est bénéficiaire de 500 000 francs par rapport au budget.

Le Rapporteur. Je n'ai à ce point pas de réponse à faire; peut-être qu'il faut mettre en lien avec le rapport de l'OCN.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je crois que, M^{me} la Députée, vous avez un peu anticipé sur le rapport et les comptes de l'OCN mais j'essaie de vous répondre. Donc cette provision d'environ 200 000 francs, si j'ai bien compris pour «renouvellement immobilisation mobilière», est prévue effectivement pour l'achat du matériel informatique. C'est la politique de l'OCN de payer «cash» en quelque sorte les achats que l'on fait et de ne pas s'endetter. C'est pour ça qu'on fait, pour des investissements comme l'achat du matériel informatique, des provisions ce que l'on a prévu ici dans ces à peu près 200 000 francs que vous avez évoqués.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur.

En l'état, je n'ai pas de commentaire particulier, si ce n'est de vous recommander la lecture de ce chapitre qui vous donne des informations explicatives et statistiques intéressantes sur la situation dans le Canton de Fribourg, soit de l'activité de la police, soit aussi de la population étrangère. J'ai terminé.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport et comptes pour 2007

ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE DES BÂTIMENTS

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur.

La Commission de finances et de gestion s'est penchée en particulier sur les comptes de l'ECAB. L'exercice 2007 a été fortement marqué par les intempéries. On assiste ainsi à un triplement des indemnités pour sinistres: 32 millions contre quelques 11 millions en 2006. Vous trouvez cela à la page 66 au point 1.

L'exercice 2007 a aussi été marqué par la crise financière des «subprime»; ce qui s'observe en particulier à la page 67 au point 4 où le rendement des titres est passé de 8 millions en 2006 à quelques 3,8 millions en 2007.

Ces deux tendances négatives n'ont toutefois pas empêché notre Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments, bien géré avec des réserves, de boucler positivement l'année.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Ein Lob an den Verwaltungsrat für den ausführlichen Bericht. Aus dem Bericht geht hervor, dass das versicherte Kapital bereits 64,1 Mia. Franken beträgt.

Dass die Kantonale Gebäudeversicherung (KGV) eine zielgerichtete Umweltpolitik zeigt, beweist das ISO-14001-Zertifikat.

Erwähnenswert ist auch die Lehrlingsausbildung mit 36 Vollzeitstellen und drei Lehrenden.

In der Prävention ist auch die KGV nicht untätig; so im Bereich Schutz- und Störfällen. Ende 2007 besaßen 61 von ungefähr 100 dem Schutz vor Störfällen unterliegenden Unternehmen die nötigen Einsatzpläne.

Ebenfalls im Erdbebenebereich liegt ein anderes sehr wichtiges Anliegen der KGV. Sie arbeitet dazu mit der ETH Lausanne und mit der HTA Freiburg zusammen. Diese Massnahmen werden voll von der KGV finanziert, ohne Kosten für den Staat oder die Gemeinde. Leider sind bei der KGV dennoch für 15,7 Mio. versicherte Brandfälle und für 17 Mio. versicherte Elementarschäden zu verzeichnen.

In diesem Zusammenhang habe ich zwei Fragen an den Herrn Staatsrat: Aus dem Bericht geht hervor, dass sehr viele elektrische Anlagen, Installationen und atmosphärische Überspannungen zu diesen Bränden geführt haben. Und die zweite Frage ist: Wie weit ist der Fall in Vuisternens-en-Ogoz? Nach meiner Information gibt es hier grosse Probleme beim Einsatz von 219 Feuerwehrleuten und 3164 Einsatzstunden.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le Parti libéral-radical salue l'excellent résultat de l'ECAB malgré cet «annus horribilis» sur le plan des sinistres, pire année depuis «Lothar». Le PLR relève également l'immense travail dans le domaine de la prévention et de la défense incendie au niveau du canton.

J'ai tout de même deux questions à M. le Commissaire du Gouvernement.

En page 14 du rapport, sous le chapitre «Indexation des valeurs assurées», on dit que l'on utilise l'indexation selon l'indice zurichois des coûts de la construction et le rapport dit que cet indice est stable entre 2006 et 2007. Si je consulte cet indice, en fait entre 2006 et 2007, il a évolué de 4,5%.

Deuxième question: pourquoi finalement utiliser l'indice zurichois des prix de la construction alors qu'il existe un indice similaire plus proche de chez nous puisque c'est l'indice de l'espace «Mittelland». Je relève que cet indice a évolué pour la même période de 2,4%. Merci donc d'avance à M. le Commissaire du gouvernement pour ses éclaircissements.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Ich danke den Intervenienten, vor allem auch für Ihr Lob, das ich gerne an den Verwaltungsrat und an das Personal weiterleiten werde. Es wurde namentlich die Lehrlingsfrage hervorgehoben, die vorbildlich ist. Das ist sie. Und auch die Prävention wurde von Herrn Grossrat Wicht hervorgehoben sowie das Voraussehen im Bezug auf die Erdbebensicherheit.

Es gibt drei Fragen: Herr Bruno Fasel stellt die Frage nach den elektrischen Anlagen, die oft zu Störfällen führen. Ich muss Ihnen sagen, dass ich diese Frage im Verwaltungsrat auch gestellt habe. Es sind dies nicht richtige Blitze, die einschlagen, aber eine Art Blitz, technisch könnte Ihnen Herr Grossrat Corminbœuf hier vielleicht besser Antwort geben. Es ist eine Art

Blitzeinschlag, der sich aber nicht mit einem Blitz, wie wir ihn kennen, äussert, sondern es sind elektrische Entladungen. Und es ist nicht etwa so, dass es eine Frage des Defektes der Anlagen wäre.

Die zweite Frage betrifft den Brand in Vuisternens-en-Ogoz. Man spricht jetzt gerade viel von Vuisternens-en-Ogoz. Das ist natürlich ein Einzelfall, wo ich nicht darauf eingehen kann. Ich kann Ihnen lediglich sagen, dass es ein Fall ist, der dem Verwaltungsrat Sorgen bereitet. Es ist ein Fall, in dem offensichtlich verschiedene Bestimmungen nicht eingehalten worden sind und wir sind jetzt daran. Es ist auch ein Fall, der beim Untersuchungsrichter liegt und der Fall kann in der nächsten Zeit wahrscheinlich nicht erledigt werden.

M. le Député Wicht pose deux questions. D'abord, pourquoi l'indice zurichois des coûts de la construction. Je peux vous dire que c'est une question que l'on a longuement discutée également au Conseil d'Etat et il y a plusieurs raisons pour qu'on maintienne cet indice zurichois; indice qui est appliqué d'ailleurs par la plupart des assurances en Suisse et également par les assurances des bâtiments romands. C'est une question de fiabilité; on a toujours appliqué ce tarif alors que l'espace «Mittelland» est assez récent. C'est aussi une question de comparaison; on aimerait comparer avec les autres cantons et si on applique différents indices, cela devient plus compliqué. C'est surtout aussi parce que la réassurance, qui est très très importante, applique également cette indexation zurichoise; comme ça tout le monde applique la même chose.

En ce qui concerne votre remarque, elle est justifiée. Vous dites que les coûts de construction sont restés stables; ce n'est pas tout à fait ça. Ils ne sont pas restés stables mais on dit qu'ils ont peu évolué. Effectivement, il n'y a pas eu d'augmentation de l'indexation depuis le 1^{er} janvier 2002 puisqu'il y avait peu de fluctuation entre 2002 et 2007. Mais c'est en 2007, et là vous avez raison vous parlez de 4,5%, effectivement qu'il y a eu une indexation de 4,5–4,6% et le Conseil d'Etat a décidé d'indexer à raison de 4,39% les valeurs des bâtiments pour s'aligner parfaitement à l'indice zurichois. Là, c'est donc le rapport 2007 mais en 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 on a rattrapé ce problème.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 66 voix contre 0 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mar-

bach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Stempfeler-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 66.*

S'ent abstenu:

Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB). *Total: 1.*

OFFICE DE LA CIRCULATION ET DE LA NAVIGATION

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur.

L'OCN fête ses 75 ans d'existence et 10 ans d'autonomie avec un remarquable dynamisme et une parfaite maîtrise de sa gestion. Cet office boucle l'année avec un bénéfice de quelque 3 millions de francs, dont 2 millions sont versés au canton de Fribourg.

La CFG vous recommande d'approuver les comptes et le rapport.

Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL). C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai parcouru le rapport détaillé et bien documenté de l'OCN. Je tiens à dire que, malgré une légère baisse du bénéfice, les résultats sont tout de même très bons, démontrant l'efficacité du management actuel.

C'est aussi avec un plaisir non dissimulé que j'ai pris connaissance du document démontrant que l'office se situe entre 20 et 30% inférieur à la moyenne suisse. Quant au coût du permis de conduire: deux premières places, trois deuxièmes et une troisième... C'est bien mais, connaissant le dynamisme du directeur, je suis persuadé qu'il mettra tout son savoir-faire pour être le leader incontesté dans les prochaines années.

D'autre part, dans le cadre de la formation en deux phases, je tiens également à relever la décision de la direction d'octroyer, à titre d'encouragement, une participation de 50 francs aux nouveaux conducteurs mis au bénéfice d'un permis de conduire de durée limitée – ceci dès le 1^{er} janvier de cette année – dans la mesure où le premier cours est suivi dans le délai de six mois, indépendamment du centre de formation fréquenté. Ce geste spontané, qui plus est accordé de leur plein gré – sans aucune pression politique ou obligation légale – est apprécié à sa juste valeur par les jeunes conducteurs, les moniteurs de conduite et les centres de formation.

Avec ces quelques remarques, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport en tenant à remercier la direction et l'ensemble du personnel de l'OCN pour le très bon travail accompli.

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Dem Amt für Strassenverkehr geht es gut: Der Gewinn ist praktisch wie im Vorjahr, Rückstellungen wurden getätigt, das Eigenkapital wurde um 500'000 aufgestockt, innerhalb von zehn Jahren wurde dieses Kapital auf fast 10 Mio. aufgebaut. Das alles haben die Automobilisten des Kantons möglich gemacht. Auch wenn die Gebühren unter dem Durchschnitt der Schweiz liegen, müssen bei

diesen Zahlen weitere Gebührensenkungen umgehend auf die Traktandenliste gesetzt werden.

Im Kommentar zur Erfolgsrechnung auf Seite 34 wird festgehalten, dass dem Personal zum zehnjährigen Jubiläum der Selbstständigkeit ein 14. Monatslohn ausbezahlt wurde. Diese Zahlung erfolgte ohne Bedingungen an das Personal. Es handelt sich also nicht um einen Leistungslohn, sondern ganz einfach um ein Geschenk. Unsere Fraktion erwartet eine Antwort über die Rechtmässigkeit dieser Lohnzahlung. Wird hier nicht einfach Geld ausgegeben, das vorher bei den Automobilisten in Form von Gebühren eingekassiert wurde? Wir stellen die Selbstständigkeit des Amtes nicht in Frage. Ist es aber das richtige Signal, so vorzugehen? Auch wenn das Amt selbstständig ist, ist es doch Teil der Kantonsverwaltung und wird deshalb auch vom Steuerzahler finanziert. Es kann deshalb nicht angehen, dass ein Amt einfach so tut, als ginge ihn den Kanton und dessen Verwaltung nichts an. Mit diesen Bemerkungen und Fragen haben wir den Geschäftsbericht zur Kenntnis genommen.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Dank und Gratulation dem Verwaltungsrat für den ausführlichen Bericht.

Dem ist zu entnehmen, dass das Amt für Strassen, Verkehr und Schifffahrt einen gesunden Finanzhaushalt hat. Anders ausgedrückt: 3 Mio. Reingewinn und 2 Mio. für den Staat zeugen davon.

Dem Bericht sind auch Informationen zur Prävention, die ich sehr unterstütze, zu entnehmen. Prävention vor allem auch durch Verkehrsunterricht, Alkoholkurse, Seniorenkurse, Jugendprävention, Gratissehtests sowie Kampagnen in der Presse. Dies zeigt doch einmal einem wesentlichen Fortschritt. Ich hoffe, ich hoffe, dass wir damit die Verkehrsunfälle in den Griff bekommen.

Trotzdem habe ich eine Frage an den Herrn Staatsrat: Auf 81 Personen mit 73,5 Vollzeiteneinheiten sind nur drei Lernende. Ist es nicht möglich, zusätzlich zwischen drei und fünf Lehrlinge mehr auszubilden?

Dies sind meine Bemerkungen.

Le Rapporteur. Je remercie les intervenants pour leurs remarques et questions.

Je remercie aussi M. le Député Rossier pour sa prise de position.

Je répondrais à M. Etter, sans être connaisseur du détail car la CFG ne l'a pas abordé à titre détaillé et je le fais à titre personnel, que ce montant a été versé sur la base de ce qui s'intitule «Réserves libres de l'OCN», dont vous trouvez l'indication dans le rapport. Selon la loi sur l'OCN à l'article 26, alinéa 2, il s'agit de montants qui ne relèvent pas du travail de puissance publique que fait l'OCN mais de son activité contractuelle, par exemple les revenus de la vente de plaques particulières, des numéros particuliers.

Pour la dernière question, je laisserais le commissaire répondre lui-même pour cette question d'apprentis.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie M. Rossier qui a loué l'efficacité du personnel et du directeur, suite à l'autonomie aussi. Je

vais transmettre ses paroles ainsi que les paroles des deux autres intervenants à l'office et son personnel.

Grossrat Heinz Etter sagt, dass trotz den guten Resultaten und obwohl wir tiefer sind, die Gebührensensung immer wieder ein Thema sein sollte. Ich kann Ihnen versichern, dass wir das immer wieder machen. Wir versuchen immer wieder, die Gebühren zu prüfen und sie punktuell zu senken.

Nun stellen Sie eine, ich würde sagen, doch heikle Frage, was den so genannten 14. Monatslohn betrifft. Dieser Beschluss erging bereits im Jahre 2006 in Hinblick auf das zehnjährige Jubiläum des OCN.

Wir müssen hier vielleicht das Gesetz anschauen. Sie haben gesagt, dass sei ein Geschenk, das nicht an Bedingungen geknüpft sei. Das ist richtig so. Wir haben zwei Systeme im Gesetz der Entschädigung des Personals seit wir den Autonomiestatus haben: Da ist zuerst einmal die Besoldung, in der vorgesehen ist, dass man für besondere Leistungen 10% mehr geben kann und dass man auch noch eine gewisse Lohnerhöhung machen kann. Dies am Ende des Jahres, individuell oder auch kollektiv, je nach dem, ob die Ziele erreicht worden sind. Die Ziele wurden erreicht und die sind relativ hoch geschraubt, die Ziele, und sie müssen zwischen 90 und 100% erreicht werden. Das ist die eine Frage. Sie sagen, es ist ja der 14. Monatslohn, der wurde ohne Bedingungen ausgezahlt. Das ist richtig so. Er wurde ohne Bedingungen ausgezahlt, es war dies ein Jubiläumsgeschenk an das Personal. Der Rapporteur hat richtigerweise auf Artikel 26, Absatz 2 hingewiesen, der vom Ertrags- und Aufwandsüberschuss spricht. Und dort sagt man, dass der Ertragsüberschuss, der auf den vom Amt auf vertraglicher Grundlage erbrachten Dienstleistungen erzielt wird, zur Hälfte an den Staat geht und zur anderen Hälfte er vom Amt einbehalten wird. Nun würde ich sagen, dass hier eine Gesetzeslücke besteht. Was heisst «vom Amt einbehalten»? Wozu muss er verwendet werden? Muss er für Gebührensensungen oder für Präventionsmassnahmen oder kann er auch zugunsten des Personals verwendet werden? Der Verwaltungsrat hat im Jahre 2006 diese Geste beschlossen. Ich bin Ihnen aber dankbar für die Frage, ich kann Ihnen sagen, dass wir sie bereits antizipiert haben und ein Gutachten über diese Frage an einen Juristen an der Universität in Auftrag gegeben haben. Ich glaube effektiv, dass das Personal diese Entlohnung, diese spezielle Entlohnung verdient hat. Das Wort «14. Monatslohn» ist vielleicht etwas unglücklich.

Herr Grossrat Fasel fragt, ob es nicht möglich wäre, auf 73,5 Vollzeitstellen etwas mehr Lehrlinge als bloss diese drei anzustellen. Ich nehme dieses Anliegen und diese Frage gerne auf und werde versuchen, in dieser Richtung Einfluss zu nehmen.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 74 voix contre 0 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/

CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/CVP), Stempfeler-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 74.

S'est abstenu:

Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB). Total: 1.

Comptes généraux de l'Etat pour 2007

ECONOMIE ET EMPLOI

Losey Michel (UDC/SVP, BR), rapporteur. Concernant la Direction de l'économie et de l'emploi, je constate que le budget 2007 a été bien respecté. Il y avait un montant alloué pour un excédent de dépenses de 122,4 millions et c'est finalement dans les comptes un excédent de dépenses de 119,4 millions qui a été réalisé. Cette amélioration est due essentiellement au subventionnement fédéral concernant la formation professionnelle par des versements supplémentaires de forfaits progressifs pour la période 2004–2007 d'un montant de 3 603 362 francs. Autre élément à relever au niveau des centres de charges notamment le centre de charge 3370 Service des transports et de l'énergie: dans ce centre de charges il y a un excédent de charges de 900 000 francs supérieur au budget. Ceci est dû principalement aussi à une provision de 400 000 francs pour effectuer des paiements 2008 en matière d'énergie renouvelable par rapport à des promesses faites à des particuliers sur la base 2007 et avec le changement de subventionnement de la part de la Confédération compensé par le canton.

Autre remarque concernant cette Direction, remarque d'ordre général concernant les postes de travail. Les postes de travail dans cette Direction sont passés de 542 équivalents plein temps à 537,5 équivalents plein temps.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). J'ai juste une question à M. le Commissaire du gouvernement dans le Service de la formation professionnelle: au centre de charges 3542, page 190, les taxes d'examen et les taxes d'inscription, la taxe d'examen a doublé dans les produits par rapport au budget et la taxe d'inscription est multipliée par 1,5. On lit dans le rapport qu'il y a eu une augmentation de 40% d'apprentis et je me pose la

question de savoir pourquoi ce doublement du chiffre des revenus pour les taxes d'examen.

de Roche Daniel (*ACG/MLB, LA*). Unsere Fraktion hatte genau die gleiche Frage wie Claudia Cotting. Insofern brauche ich sie nicht zu wiederholen und wir sind gespannt auf die Ausführungen des Herrn Staatsrates.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Merci beaucoup pour cette question de M^{me} Cotting et M. de Roche. En fait la différence entre le budget et les comptes pour ces taxes d'inscription se base tout d'abord sur la question d'une sous-estimation du nombre de candidats, première raison et deuxième raison on est parti dans le contexte de l'établissement du budget du fait que la gratuité serait introduite dans le contexte de la maturité professionnelle ce qui n'a pas été le cas après une interprétation correcte de la nouvelle loi sur la formation professionnelle et c'est la raison pour laquelle il y a plus de revenus dans ce contexte-là.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*), **rapporteur.** Concernant le rapport de cette Direction de l'économie et de l'emploi, la Commission des finances et de gestion s'est arrêtée de manière un peu plus précise et affinée au niveau de deux secteurs, notamment du Service public de l'emploi.

Comme vous le savez, le Service public de l'emploi a fait l'objet d'un audit. Cet audit a coûté 200 000 francs et, par rapport aux résultats de l'audit, il y a six mesures qui ont été prises en considération.

La première de ces mesures c'est que les cadres du Service public de l'emploi ont eu un entretien personnel avec M. Vonlanthen, conseiller d'Etat.

Deuxième mesure: il y a eu une enquête de satisfaction qui a été réalisée auprès du personnel. Il en résulte que 74% du personnel est satisfait de la situation. Les cas de litige qui posaient problème ont été réglés; une personne a pris sa retraite de manière anticipée en octobre 2007 et une autre personne a été renvoyée pour de justes motifs en juillet 2007.

La quatrième mesure: il a été mis en place une sorte de «mur des lamentations»; une personne neutre recevait les collaborateurs qui voulaient faire part de leurs doléances par rapport au fonctionnement de ce service.

Ensuite, la cinquième mesure a été la mise en place d'un concept de communication interne et externe. Et la dernière mesure: un contrat d'objectifs a été mis en place et défini par M. Vonlanthen, signé le 18 septembre dernier par le chef de service par rapport à ce concept et ce contrat d'objectifs. L'évaluation sera encore faite avant cet été par le commissaire du gouvernement.

Nous avons aussi eu quelques soucis par rapport à l'EMAF et le commissaire du gouvernement, M. Beat Vonlanthen, nous a donné les informations suivantes: le 24 janvier 2008, un avenant à la convention relatif au financement des élèves de la classe préparatoire à cette école a été élaboré. La Confédération, par contre, a écrit au canton qu'elle prenait acte que cette école était entièrement privée et, par conséquent, que l'école devait rembourser les 2,6 millions qui avaient été octroyés comme subvention fédérale pour la construction du bâtiment. Il y a une nouvelle analyse faite par le Conseil d'Etat pour garantir la pérennité de la formation sur le Canton de Fribourg à des coûts raisonnables et veiller à une gestion correcte pour permettre de sortir de la situation de crise dans laquelle cette institution se trouve. Le Conseil d'Etat a mandaté une Commission pour voir si l'acquisition d'immeubles peut se réaliser afin d'arriver à cet objectif de maintenir la formation sur le territoire fribourgeois.

de Roche Daniel (*ACG/MLB, LA*). Ich habe zu dem Rechenschaftsbericht, zum Bericht des Staatsrates drei Fragen:

Auf Seite 3 unter Punkt 4 «Die Streitigkeiten» ist angegeben, dass 26 eingereichte Beschwerden vorliegen. Davon sind am 1. Januar noch 13 hängig. Ist zu erwarten, dass mehr als 50% der Beschwerden nächstes Jahr erledigt werden? Das ist meine erste Frage.

Meine zweite Frage: Auf Seite 8 ist eine Zunahme der Nacht- und Sonntagsarbeit festzustellen; sowohl bei den Bewilligungen, die durch den Kanton ausgestellt werden, als auch bei den Bewilligungen, die durch das SECO ausgestellt werden. Was sind die Gründe der Zunahme dieser Ausnahmebewilligungen?

Und die dritte Frage betrifft die kantonale Wohnungskommission: Auf Seite 17 des Berichts stellen wir fest, dass diese kantonale Wohnungskommission keine Sitzung im Berichtsjahr 2007 abgehalten hat. Zusammen mit der Feststellung, dass die Volksmotion für den sozialen Wohnungsbau irgendwie in den Schubladen verschwunden ist, haben wir uns gefragt, ob nicht diese kantonale Wohnungskommission eventuell über dieses Thema reden könnte und was die Politik des Staatsrates mit dieser kantonalen Wohnungskommission für die Zukunft sein wird?

Mit diesen drei Fragen verbleiben wir sehr zufrieden mit diesem Bericht und danken dem Staatsrat dafür.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Dans le même sens, j'ai aussi une question au Conseil d'Etat. La Commission cantonale des transports est aussi une de ces commissions qui siège très rarement; à ma connaissance, à peu près une fois par année d'après ce qu'en disent les membres. Jusqu'ici le Conseil d'Etat s'est borné à refuser les mandats qui demandaient une amélioration des cadences des transports publics. Est-ce qu'avec un mini-service complètement sous-doté qui comprend deux postes et demi, aussi à ma connaissance, maigre dans le domaine, on est à même de répondre aux demandes de la population pour une amélioration des transports publics et pourquoi le département ne convoque pas plus souvent une Commission qui pourrait donner des impulsions dans ce domaine.

Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE). J'ai besoin de quelques renseignements supplémentaires au chapitre des mesures actives du marché du travail en page 6 de votre rapport.

Vous mentionnez durant l'année scolaire 2007 que 340 jeunes ont été pris en charge par la plateforme et qu'une majorité d'entre eux, mais on ne connaît pas leur nombre, a intégré les semestres de motivation. D'après les informations que j'ai, ces semestres de motivation sont mis en danger pour différentes raisons. J'aimerais savoir quel est leur avenir; qu'est-ce qui est prévu comme rattachement de ces services: est-ce qu'ils vont être dépendants toujours des mesures actives du marché du travail ou est-ce qu'une autre affiliation leur est promise.

Enfin concernant les personnes qui bénéficient d'une mesure d'un programme d'emploi qualifiant, on voit qu'il y a plus de 200 personnes qui en ont bénéficié sur 769 personnes qui ont épuisé leur droit aux prestations du chômage. Je constate que c'est une proportion qui est d'un peu moins d'un tiers et je me demande si toutes les personnes qui sont concernées par ces mesures ont bien pu en bénéficier, en sachant que les critères d'attribution de ces mesures sont, et restent, extrêmement sévères. Je ne connais pas non plus la moyenne des mois qu'ont passés ces personnes alors qu'elle est indiquée pour les programmes d'emploi temporaire, elle ne l'est pas pour les programmes d'emplois qualifiants. Il m'intéresserait de savoir la moyenne des mois passés par ces personnes dans un de ces programmes.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Das Jahr 2007 wird in Sachen Wirtschaft in die Geschichte eingehen. Charles Phillot, Präsident der Freiburgischen Handelskammer hat es am diesjährigen Frühjahrsapéro auf den Punkt gebracht. Ich erlaube mir, Charles Phillot zu zitieren: «Diese Welt scheint nicht nur die Vernunft, sondern auch jegliche Moral verloren zu haben. Die Suche nach dem maximalen Profit in minimaler Zeit, zu jedem Preis und entgegen aller Prinzipien der realen Wirtschaft ist äusserst zerstörerisch.»

Die Volkswirtschaft des Kantons Freiburg scheint bis heute von der Krise wenig betroffen. Bundesrat Merz hat als Folge der Bankenkrise eine Einnahmeneinbusse für die Eidgenossenschaft in der Höhe einer Milliarde Franken prognostiziert.

Meine Frage: Gibt es Prognosen für die Auswirkungen im Kanton Freiburg?

Eine zweite Frage: Über die Presse wurde bekannt, dass die Vibro-Meter SA über eine Auslagerung nachdenkt. Auch die Firma Roland in Murten hat den Besitzer gewechselt. Nach fünf Jahren wollen die Investoren Bilanz ziehen. Ist auch dieser Betrieb in Gefahr? Die Volkswirtschaftsdirektion investiert in die Akquisition neuer Betriebe. Was tut sie für bestehende Betriebe, wie jene zwei, die ich eben erwähnt habe? Besten Dank, Herr Staatsrat, für eine Auskunft.

Le Rapporteur. Concernant les interventions de mes collègues, je répondrai juste à la première question de M. de Roche.

Il est clair qu'au niveau des contentieux, le rapport nous a interpellé également au niveau de la Commis-

sion des finances et de gestion et il est évident que la réponse qui nous a été fournie nous précise ceci: c'est que sur les 26 recours déposés, certains recours ont été déposés en deuxième partie d'année donc on ne peut pas traiter un recours en deux mois. C'est pour ceci qu'on peut constater que les recours pendant sont assez nombreux mais c'est par rapport à la structure de présentation qui ne nous donne pas la vision exacte de la situation. Il n'y a rien qui est pendant de manière lourde et difficile. C'est plus une problématique de présentation des choses que de suivi des dossiers.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Ich werde sehr gerne auf diese verschiedenen Fragen antworten und danke für das Interesse.

Die erste Frage von Herrn Grossrat de Roche wurde bereits beantwortet: Es geht effektiv darum, dass wir eine gewisse Zeit brauchen, um diese Beschwerden auch zu behandeln und wenn eine Beschwerde beispielsweise im Oktober eingereicht wird, dann wird sie natürlich als unbehandelt im Jahresbericht aufgeführt.

Zur Nacht- und Sonntagsarbeit: In der Tat ist hier eine gewisse Entwicklung; eine Zunahme zu registrieren und die ist aber auch aufgrund von Sonderfällen erklärbar. Ich möchte einen Sonderfall erwähnen: Als diese Unwetter zum Unterbruch der SBB-Strecke in Flamatt geführt haben, wurden einige zusätzliche Bewilligungen für Nachtarbeit erteilt. Ein zweites Beispiel: Die Firma Luxit in Châtel-Saint-Denis musste wegen eines Brandes ihres Mutterhauses in Zug einen Teil der Produktion übernehmen, so dass sie damals auf drei Schichten gewechselt hatte und daher ebenfalls eine Zusatzbewilligung erhalten musste, um Nachtarbeit zu leisten.

Zur Frage der Wohnungskommission: Hier haben wir in der Tat keine Sitzung durchgeführt. Die Wohnungskommission muss sich vor allem mit Fragen befassen, ob man neue Investitionen im Wohnungsbereich im Rahmen eben dieser neuen Sozial-Wohnungen, die wir im Wohneigentumsförderungsgesetz haben, machen will und da hat der Bund bekanntlich ein Moratorium erlassen und die haben hier keine zusätzlichen Mittel mehr einzuwerfen.

Ihre konkrete Frage bezüglich der Behandlung der Volksmotion: Da muss ich Ihnen sagen, dass diese Volksmotion nicht diese Frage betrifft. Die Volksmotion ist auch folgendermassen betitelt: «Günstige und angemessene Alterswohnungen». Es ist also eine Motion, die nicht in meiner Direktion behandelt wird und die daher auch nicht in den Kompetenzbereich dieser Kommission fällt.

M^{me} Christa Mutter a fait la remarque que la Commission cantonale des transports ne se réunirait pas assez souvent. Je pense que cette Commission se réunit vraiment chaque fois que l'on a quelque chose à discuter et il y a vraiment eu une séance. Je ne peux pas vous dire s'il y avait une ou deux séances de cette Commission qui ont eu lieu en 2007 où on a vraiment approfondi des questions concrètes. L'autre remarque que vous avez faite est tout à fait pertinente; on a vraiment un mini-service mais pas seulement pour les affaires des transports mais également pour les affaires de l'énergie. Il y a vraiment une sous-dotation et, dans ce contexte-là, on doit très prochainement réfléchir

comment l'on pourrait vraiment renforcer ce service. Je dois pouvoir réfléchir à une restructuration aussi à l'interne de la Direction. Néanmoins, je dois pouvoir quand même dire et féliciter mes collaborateurs que même avec cette sous-dotation ils ont pu faire un travail remarquable; mais c'est un problème qui est reconnu.

M^{me} Romanens a posé la question concernant les SEMO qui seraient en danger. Je peux vous dire très clairement «non». Les SEMO sont vraiment une institution extrêmement importante et le Conseil d'Etat veut vraiment pouvoir faire en sorte que ces SEMO puissent aussi agir à l'avenir. D'ailleurs, environ 3600 élèves quittent l'école obligatoire en juin de chaque année et 85% ont un projet professionnel clair à fin juin. Entre juin et fin octobre, tous les acteurs qui prennent en charge les jeunes de ce canton (c'est-à-dire l'orientation professionnelle, le SPE, le SPF et SFP, les SEMO, et cetera) arrivent encore à trouver une solution à environ 8% des jeunes.

Il y a environ 7% restant, soit près de 300 jeunes, qui sont pris en charge par la plateforme «jeunes» du canton; la majorité suit un SEMO. Une partie des jeunes ne veut pas, ou ne peut pas, intégrer une des structures mises en place. Nous estimons qu'environ 3% suivent une autre voie telle que prendre un emploi sans qualification; alors le nombre de places dans les SEMO est suffisant.

Le nombre de places payées en 2007 était de 172 et utilisées 140. Le nombre de places prévues en 2008 est de 141. Il n'y aura, à notre avis, pas de difficulté pour prendre en charge tous les jeunes qui voudront suivre une mesure. Avec 141 places, nous pouvons en principe prendre en charge au moins 282 personnes: une place/année correspond à deux semestres. Dans ce contexte-là, il y a vraiment une importance, on veut vraiment continuer avec ces SEMO. J'ai eu une discussion très approfondie avec les directeurs des différentes institutions et on est en train de réfléchir aussi à la meilleure manière de réaliser des synergies entre ces différentes institutions. Il y a la deuxième question concernant les programmes PEQ: quelle est la moyenne? Je dois vous dire que je n'ai pas les chiffres sous la main mais je vais vous les donner ultérieurement.

Ich habe verschiedentlich, auch im Zusammenhang mit der SBB-Cargo-Geschichte, gesagt, dass der Kanton Freiburg in einer relativ schwierigen Situation ist, weil man feststellt, dass die grossen Firmen sich vermehrt in Richtung wirtschaftliche Zentren in der Deutschschweiz orientieren, wenn irgendeine Schwierigkeit aufkommt. Und in diesem Zusammenhang müssen wir sehr aufmerksam sein, damit wir eine gewisse Attraktivität für diese Unternehmen hier in Freiburg im weiteren Sinne sicherstellen können.

Sie haben zwei Firmen erwähnt, die Firma Vibro-Meter und auch die Firma Roland in Murten. Ich muss Ihnen im Bezug auf Vibro-Meter sagen, dass die Information, die per Medien verbreitet wurde, eigentlich nicht korrekt war. Die Vibro-Meter AG hat verschiedene Schwierigkeiten im Zusammenhang mit dem Dollar-Kurs festgestellt und hat daher rechtzeitig ihre Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter informieren wollen, dass sie gewisse strategische Überlegungen anstellen muss. Es ist aber noch nicht entschieden, ob sie effek-

tiv einen Teil ihrer Produktion abziehen wollen. Und ich gehe davon aus, dass die Firma ihre Produktion, ihren Betrieb auch weiterhin hier in Freiburg behalten will.

Ich will hier einfach noch einen zusätzlichen Hinweis geben: Ich komme gerade von einer Indienreise zurück, die ich mit Frau Bundesrätin Leuthard habe durchführen können. Mir scheint es absolut zentral zu sein, dass wir, gerade der Kanton Freiburg, im Bereich der Wirtschaftsförderung sehr aktiv auch versuchen, Firmen aus dem Ausland heranzuziehen und hier über die Vorteile und die Trümpfe dieses Kantons zu informieren. Ich habe gesehen, dass sehr viele Institutionen oder Betriebe ein grosses Interesse haben, wenn man ihnen erklären kann, dass wir beispielsweise im Kanton Freiburg einen «IT-Cluster» im Bereich der «IT-Security» am entwickeln sind und dass hier verschiedene Firmen ein grosses Interesse haben, zu uns zu kommen.

Dans le contexte de la promotion économique exogène, c'est-à-dire dans le contexte de pouvoir attirer de nouvelles entreprises dans notre canton, c'est un travail extrêmement important où nous devons faire le travail nous-mêmes mais aussi en collaboration avec les autres cantons; notamment avec le canton de Genève où nous avons pu vraiment constater que l'on a beaucoup de succès avec cette complémentarité.

Vous avez encore posé la question: qu'est-ce qu'on fait avec les entreprises qui sont déjà implantées à Fribourg? Nous avons un dialogue continu avec ces entreprises et nous essayons vraiment de trouver des solutions avec elles (aussi au niveau fédéral, avec le SECO) s'il y a des problèmes qui se posent pour que l'on puisse vraiment assurer une pérennité de ces entreprises dans notre canton.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour 2007

AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET CONSTRUCTIONS

Berset Solange (PS/SP, SC), rapporteure. Les comptes de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions montrent un excédent de charges de 109 556 000 francs, 33 160 000 francs de plus que prévu au budget 2007, soit 43,41%.

Cette importante différence est due essentiellement à des provisions effectuées, soit 16,2 millions pour l'achat de la Clinique Garcia, au centre de charges 3850 «Service des bâtiments», 15 millions pour le surcoût de la H189 au centre de charges 3815 «Route cantonales» et 1 million pour l'assainissement du site de la Pila au centre de charges 3845 «Service de l'environnement».

En ce qui concerne le personnel, il faut relever que cette Direction compte 385.77 équivalents plein-temps, soit 3,71 équivalents plein-temps de moins, qu'aux comptes 2006.

Dans le cadre de l'analyse des comptes 2007, la Commission des finances et de gestion a constaté que la gestion par prestation n'était pas satisfaisante au Service

des ponts et chaussées et qu'après plusieurs années de gestion selon cette méthode, le fonctionnement n'est toujours pas opérationnel.

De nouveaux indicateurs avaient été mis en place pour l'année 2007, mais lors du controlling les indicateurs ne sont toujours pas stables et n'apportent pas les informations escomptées.

M. le Commissaire nous a dit que des améliorations allaient être apportées, notamment par la revue des groupes de produits ainsi que des indicateurs par groupes de produits.

Au point 3820 «Routes cantonales», il y a un excédent de dépenses inférieur d'environ 1 million par rapport au budget; dans ce centre de charges, il faut relever au point 600.000 la rentrée de 1 859 200 millions pour une vente de terrain.

Pour le 3825 «Service des autoroutes», il faut remarquer à la position 331.003, à l'amortissement des routes, que le montant est de 2 024 567 francs alors qu'il était prévu 700 140 francs au budget.

En fait, après renseignements il s'avère qu'il y a systématiquement amortissement complet dans l'année puisqu'en fait il s'agit d'autoroutes et que ces autoroutes n'appartiennent pas à l'Etat et ne peuvent figurer uniquement avec une valeur au bilan, elles sont ainsi toutes à 1 franc.

Encore une information concernant le 3830 «Routes nationales», on a constaté qu'au 314.300 «Entretien des routes», il y avait 200 000 en moins et qu'au 314.302, le service hivernal a également une économie de 600 000 francs par rapport au budget, suite à un hiver plus clément.

Au Service de l'environnement au 3845 à la position 380.007, il y a la provision de 1 million pour le site de la Pila et puis au 3850 «Service des bâtiments», il y a dans le centre de charges, le montant de 16 250 000 francs pour l'achat de Garcia, ce montant est en provision également.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Je constate dans le rapport, que le pont sur la voie CFF de la Fonderie, est en projet d'exécution et je me réjouis parce qu'effectivement, les transporteurs étrangers qui tout à coup s'engagent sur cette route de la Fonderie, n'ont malheureusement pas le choix que de passer le pont alors qu'il est à 21 tonnes et cela pose quand même certains problèmes.

J'ai une question concernant le décret, que le Grand Conseil avait accepté en 2005, sur la réfection de la route Arconciel–La Tuffière; nous avons voté un décret pour l'entier des travaux, une partie avait été faite dans la même année puisque la route était devenue extrêmement dangereuse. Pour la deuxième partie, le message du Conseil d'Etat disait: «La partie entre le pont de la Tuffière et la route de Bulle sera réalisée en 2006 seulement, pour des raisons financières».

Or cette route n'est toujours pas faite, il y a peut-être une raison particulière, mais cette chaussée s'est très profondément dégradée, il y a eu bien des accidents, dont un mortel en fin d'année passée. Alors, j'aurais voulu savoir ce qu'il en était de ce tronçon?

Et puis, j'en reviens au communiqué de presse de ce matin qui confirme que la construction du nouveau bâ-

timent pour l'Ecole des métiers n'est plus au bénéfice d'un permis de construire.

Comme au jeu de l'oie, on repart à la case départ et de nouvelles études vont prendre du temps et imposent l'arrêt des travaux.

Je suis souffiée de lire: «Afin de rendre le projet de construction conforme à la législation, il y a lieu de procéder par l'adoption d'un plan d'aménagement de détail.» On dit que cette procédure, de même que celle du permis de construire, est soumise à l'enquête publique et doit faire l'objet de consultations auprès des différents services communaux et cantonaux.

Je me demande si c'est possible qu'un service de l'Etat, je me permets de dire l'expression suivante: «soit tombé si bas».

Comment un permis de construire a-t-il pu être délivré par la Préfecture de la Sarine, alors que les limites aux constructions voisines n'étaient pas respectées? On lit dans le rapport d'activité du Conseil d'Etat, que la responsabilité du Service des bâtiments est assumée par M. Charles-Henri Lang, architecte cantonal. Qu'en est-il de sa responsabilité dans cette affaire?

S'est-il agi de forcer la main aux opposants en se disant qu'ils abandonneraient?

Je serais surprise, mais finalement je vous pose la question M. le Commissaire du Gouvernement: Qu'est-ce que cette négligence va coûter au canton de Fribourg?

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Je partage l'irritation de notre collègue Claudia Cotting, en ce qui concerne l'Ecoles des métiers, je n'en dirai pas plus. C'est quelque chose qui est un problème récurrent à l'Etat et qui a aussi quelques problèmes avec la planification de la Ville de Fribourg, ainsi qu'avec la façon dont les calculs de limite de bâtiments et l'accord de dérogation est géré et il y avait, je pense, une certaine légèreté que l'on va payer très cher.

De façon générale pour ce département, je m'insurge aussi contre la légèreté avec laquelle on dépense dans le domaine routier, pas seulement beaucoup, mais énormément et on voit que les provisions qui sont déjà très grandes ne suffiront de très loin pas.

J'aimerais faire une remarque sur un montant beaucoup plus petit, voire zéro. Lors du budget, j'avais déjà demandé pourquoi on ne prévoyait que 350 000 francs pour les mesures d'assainissement contre le bruit?

Vous savez que le bruit est un mal sournois qui rend malade, qui ne dérange pas seulement, mais qui rend malade et nous voyons que sur les 350 000 prévus dans le budget, on a dépassé zéro franc et zéro centime.

Pourquoi le Conseil d'Etat n'incite pas les communes à faire avancer ces dossiers d'assainissement du bruit?

Le délai pour faire ces assainissements de bruit court et les communes n'arriveront jamais à remplir ce délai et d'autre part, je crois qu'il faudrait avoir une discussion à l'Etat sur la nouvelle pratique des communes: au lieu d'assainir les bâtiments et surtout au lieu de prendre des mesures d'aménagement des routes pour lutter contre le bruit, les communes ont la tendance de déclarer *boulevard urbain* leurs routes et puis simplement augmenter les degrés de sensibilité. Donc de permettre plus de bruit au lieu d'assainir. Ceci est bien sûr une charge supplémentaire pour la population et va totalement contre le sens de la loi sur l'aménagement

du territoire et aussi de l'ordonnance fédérale contre le bruit.

Est-ce que M. le Commissaire du gouvernement voit une possibilité d'action pour l'Etat?

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je réponds volontiers, même si les questions auraient du venir plus tard, mais cela ne change rien!

Tout d'abord la question des projets des 40 tonnes: eh bien dans ce domaine-là, le projet est prêt pour régler les problèmes des 40 tonnes! Je vais présenter au Conseil d'Etat dans le courant de l'été ce projet, respectivement au Grand Conseil cet automne, donc c'est en cours.

En ce qui concerne le communiqué de presse! C'est vrai que nous avons fait un communiqué de presse hier, concernant le problème de l'Ecole des métiers! Eh bien il faut être clair, nous avons eu un arrêt du Tribunal administratif, nous constatons que nous n'avons plus de permis, il nous faut reprendre les choses à zéro et les faire dans les règles de l'art.

A cet effet, la Commission de bâtisse que je préside – on me fait remarquer que je n'ai pas parlé du Tribunal fédéral, c'est bien un arrêt du Tribunal fédéral qui nous a démis de notre permis de construire.

La Commission de bâtisse, qui a siégé il y a une quinzaine de jours, a décidé de démonter l'installation de chantier. La raison est très claire!

La procédure va durer, si nous n'avons pas d'opposition, jusqu'au mois d'octobre et cela nous coûte moins cher de démonter l'installation de chantier, c'est de l'ordre de 300 000 francs, par contre si nous maintenons l'installation de chantier, cela nous coûte 30 000 francs par semaine et sur ces bases-là, nous avons décidé de démonter l'installation de chantier.

Maintenant pour la procédure, la procédure va dans le sens de ce que vient de dire M^{me} la Députée Cotting: faire un PAV, mettre à l'enquête, parallèlement mise à l'enquête du bâtiment avec le respect des distances aux limites des voisins.

Ceci sera fait par la commune de Fribourg, en principe selon les informations que j'ai, ce sera mis à l'enquête à la fin du mois et ensuite, il faut attendre un mois pour voir s'il y a des oppositions ou pas, nous arriverons rapidement aux vacances ce qui fait qu'au plus vite on pourra reprendre les travaux au mois d'octobre.

Ceci sous-entendu que les entreprises sont parties bien entendu et ne sont pas prêtes à recommencer du jour au lendemain, il s'agit de négociations.

Maintenant quant aux coûts, ceux-ci sont en évaluation actuellement parce que bien sûr, il y a les coûts de 300 000 que je viens de citer, mais parallèlement il y a les autres coûts parce que le chantier va durer automatiquement six mois de plus, il y a peut-être des problèmes d'indexation, il y a des problèmes de revendication de l'arrêt du chantier, indépendamment de ce que je viens de citer tout à l'heure, et ceci, j'en aurais les chiffres en fonction de ce que mes services m'ont dit, d'ici la fin du mois, c'est ce qui a été communiqué aussi à la Commission de bâtisse. Maintenant quant au problème de responsabilité, eh bien, je crois qu'il faut être clair, ici la loi permet des dérogations, à l'époque on a estimé que l'on pouvait y aller avec ces déroga-

tions, le permis a été attribué par la Préfecture, le Tribunal cantonal, à l'époque le Tribunal administratif, a aussi donné raison, le Tribunal fédéral en a jugé autrement, on en prend acte et puis l'on va se mettre en conformité avec la législation actuelle. Comme cela la situation sera claire.

Maintenant quant aux autres questions, notamment de M^{me} la Députée Christa Mutter, par rapport au bruit, alors je peux la rassurer! Son souci est aussi le mien, puisque la semaine prochaine, je vais présenter au Conseil d'Etat, la semaine prochaine ou la semaine d'après, un décret concernant le bruit qui sera de l'ordre de 10 millions.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je n'ai rien à ajouter, mais je me permets de répondre à une question de M^{me} la Députée Cotting par rapport à la route d'Arconciel-La Tuffière. Très concrètement, j'ai reçu hier une lettre de la commune soulevant cette même problématique. Nous sommes en préparation d'une réponse; je n'ai pas la réponse aujourd'hui avec moi concernant le pourquoi et quand c'est planifié mais la réponse sera donnée à la commune.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Je vais essayer de ne pas parler de bruit dans mon intervention. Le groupe PDC félicite d'abord la DAEC ainsi que tous les collaborateurs qui ont collaboré à l'excellence de ce rapport. J'ai deux remarques à faire.

La première, je pense qu'il serait souhaitable, à l'avenir, que ce rapport contienne également des informations sur les réserves de gravier, respectivement des décharges, à court et moyen terme, voire à long terme, qui sont dans notre canton. Je crois que l'on a beaucoup parlé de prix de construction et vous savez tous que c'est un élément qui joue, et qui jouera encore plus, un rôle immense sur le montant des futurs travaux. De même, en matière écologique, je crois qu'il est très important que ces ressources, respectivement ces «trous», soient bien répartis dans le canton. Je sais bien que le plan sectoriel des gravières, respectivement des décharges, va nous donner plein d'informations mais je pense qu'un résumé dans ce rapport à l'avenir serait le bienvenu.

Deuxième remarque, l'annexe N° 3 du rapport (page 29) donne des informations sur l'indice de planéité de l'ensemble du réseau routier de notre canton. Ces informations sont très intéressantes car elles fournissent des informations sur l'état qualitatif du réseau. En ce qui concerne le deuxième indice, on constate que seul, et cela m'a effaré, 35% des routes prioritaires se trouvent dans un état bon à moyen. 35%! Le reste se trouve dans

un mauvais état, mauvais ou critique même. Donc, je demande vraiment au Conseil d'Etat de prendre note de bien remarquer cet élément-là et de tirer les conséquences; je pense déjà au prochain budget.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Concernant le rapport qui nous est soumis, on peut constater que beaucoup de choses ont été faites et qu'aussi beaucoup de problèmes sont en cours. Je pense, dans votre département, M. Godel, à la question des sites pollués; je pense à la question de l'Ecole des métiers. Je pense aussi, et c'est sur cet objet que je vais concentrer mon intervention, au dépassement de la H189.

Le traitement de cette question dans le rapport, une dizaine de lignes au total, est inversement proportionnel au dépassement du crédit. Les questions que l'on peut se poser par rapport à cet objet ne sont pas résolues dans le rapport.

Il n'y a pas non plus de réponse pour l'instant à deux questions, deux instruments parlementaires qui ont été déposés. L'un en date du 5 octobre, de notre collègue Marie-Thérèse Weber-Gobet, qui demandait de déterminer les responsabilités à chaque étape du développement du projet. Malgré le fait que c'est une question et qu'en principe le délai de réponse doit être de 60 jours, il n'y a pas, sept mois après cette question, de réponse à sa question.

La deuxième chose: en date du 12 octobre par un instrument parlementaire validé le 16 octobre, notre collègue Christa Mutter et plusieurs membres de notre assemblée ont donné mandat au Conseil d'Etat de restructurer le Département des ponts et chaussées, de contrôler le dossier H189 et d'informer le Parlement à son sujet. Le délai légal de réponse était de cinq mois. Malgré le travail et les informations fournies ces derniers mois et semaines par le Conseil d'Etat dans d'autres cadres, le mandat n'a pas trouvé de réponse pour l'instant non plus.

En ce qui concerne les responsabilités politiques engagées dans le dossier, le Conseil d'Etat a choisi de faire front commun. C'est un geste louable au niveau de la collégialité, c'est un geste inadmissible à nos yeux puisqu'il tend à noyer le poisson! Le groupe Alliance centre gauche estime, dans ce qui est le plus grand scandale financier de notre canton depuis un siècle, que notre assemblée, mais surtout la population fribourgeoise, a le droit de recevoir des informations précises sur les responsabilités des uns et des autres.

En conséquence, le groupe ACG demande au Conseil d'Etat d'établir les responsabilités individuelles des chefs de département successifs et de tirer les conclusions qui s'imposent. Le groupe Alliance centre gauche demande au commissaire du gouvernement s'il peut donner, aujourd'hui, des informations sur les responsabilités individuelles des différents chefs de département en charge de ce dossier. Le groupe ACG se réserve, dans ce dossier, la possibilité de soutenir la création d'une Commission d'enquête parlementaire ou de proposer la commande d'un audit externe. Je vous remercie.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord,

permettez-moi de répondre à M. le Député Schorderet concernant le problème des gravières et DCMI, les décharges pour les matériaux inertes. C'est vrai que c'est un problème, mais concrètement on peut l'introduire. J'aimerais simplement vous assurer que dans le courant de l'année, en principe cet automne, je viendrai au Conseil d'Etat avec un nouveau plan sectoriel d'excavation des matériaux et ceci démontrera les réserves de gravier que nous avons dans ce canton.

Ce qui est important, c'est de connaître les réserves d'une part, mais d'autre part, aussi la problématique des permis de construire pour l'exploitation des matériaux. A cet effet, cette problématique est traitée actuellement par la Commission parlementaire sur la loi sur l'aménagement du territoire; vous pourrez débattre cette problématique, en particulier si on veut garder l'autonomie des communes en la matière ou bien si l'on veut imposer aux communes l'exploitation d'une gravière sur leur territoire. Ce n'est pas un problème simple; il en va aussi du prix des graviers parce que lorsque l'on diminue l'offre, cela fait monter les prix. Je crois que c'est un problème que nous devons traiter de manière circonstanciée.

Il en va de même pour les décharges parce que, parallèlement, il faut traiter le problème des décharges. On voit que pour les matériaux inertes nous n'avons pas trop de problèmes; par contre pour les autres matériaux, les problèmes arrivent et nous devons anticiper, dans la mesure du possible, pour éviter d'en avoir davantage.

En ce qui concerne la qualité du réseau, je crois que ce que M. le Député Schorderet a cité est exact. J'aimerais simplement évoquer l'évolution entre 2001 et 2007. Pour la partie qui est «bonne», la situation est stable. Pour la partie qui est «moyen», c'est en diminution sensible. Pour ce qui est «satisfaisant», c'est en augmentation sensible. Ce qui est «critique», c'est en augmentation sensible et ce qui est «mauvais», est stable car les interventions s'effectuent surtout sur ces tronçons. On revient à la question de M^{me} la Députée Claudia Cotting. C'est un problème que nous connaissons; j'aimerais simplement rappeler, à cet effet, que lorsque nous avons eu des mesures d'économie, les moyens mis à disposition pour l'entretien avaient diminué jusqu'à, sauf erreur, 3,5 à 4 millions. Aujourd'hui, ils sont en légère augmentation; cette année, si mes souvenirs sont bons, nous avons environ 8 millions pour essayer de rattraper le retard. Je sais que ce n'est pas suffisant mais nous essayons de faire au mieux.

J'en viens encore à une question qui a été posée à l'entrée en matière par M. le Député Corminbœuf où le Directeur des finances avait dit que je répondrais à la question par rapport au personnel du Service des ponts et chaussées; pourquoi on attendait avant de mettre les postes au concours?

En fait, lorsqu'il y a une démission, nous mettons immédiatement le poste au concours; cela veut dire la semaine suivante ou les semaines qui suivent. Après, il faut un certain temps de réponse. Ensuite il y a les auditions, concrètement jusqu'à ce qu'il y ait les auditions et une décision, cela va grosso modo deux mois. Cela signifie que celui qui est choisi doit donner son congé de trois mois dans la place où il était précédemment et, qu'on le veuille ou non, en faisant au mieux

on a de toute façon au minimum un, voire deux, mois de vacance; ça c'est un élément. Le deuxième élément, il faut admettre qu'aujourd'hui, indépendamment des problèmes que nous avons connus dans ce service en rapport avec la H189, le marché des ingénieurs est relativement «sec» si je peux m'exprimer ainsi.

Maintenant j'en viens aux autres questions, notamment de M. le Député Olivier Suter, en ce qui concerne tous les problèmes qu'il y a dans ma Direction au niveau des sites pollués. Je proposerai au Conseil d'Etat la publication de ces sites pollués; selon la loi fédérale, on doit le faire. En principe dans le courant de l'année, ça devrait être réalisé. La loi fédérale le demandait beaucoup plus vite mais nous ne sommes pas le seul canton en retard; vous avez pu vous en rendre compte lors de l'émission qu'il y a eu il y a une ou deux semaines en arrière.

Concernant les questions de M^{mes} les Députées Marie-Thérèse Weber-Gobet et Nadine Gobet, ces questions ont été adressées dans le cadre du mandat qui a été fait; cela déjà été traité au Conseil d'Etat. Honnêtement, on avait l'intention de transmettre cela en même temps que le crédit additionnel. Si je n'ai pas la réponse de la Confédération, on transmettra au Grand Conseil pour donner ces réponses, mais très concrètement vous avez pu le constater, dans ce domaine, toutes les réponses aux questions se trouvent dans l'audit que j'ai demandé et que j'ai transmis, que le Conseil d'Etat a décidé de transmettre. Je vous ai dit par rapport à ces questions qui ont été posées, le Conseil d'Etat les a déjà traitées ce sera transmis au Grand Conseil et encore une fois l'audit répond à toutes les questions. Vous avez pu constater que dans ce domaine la transparence totale a été faite par le Conseil d'Etat d'une manière générale. J'aimerais encore vous dire, et nous l'avons annoncé à la conférence de presse, que j'ai mandaté un professeur de l'Université pour analyser la situation quant aux responsabilités civiles. Le Conseil d'Etat attend le résultat de cette demande et ensuite décidera s'il y a quelque chose à faire en la matière.

Maintenant, quand on dit qu'on veut une transparence totale par rapport aux responsabilités de ceux qui ont été à différents niveaux dans ma Direction, je crois que mes deux prédécesseurs, soit M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, soit M. le Conseiller d'Etat Claude Lässer, se sont exprimés à la conférence de presse. Il est vrai que je ne l'ai pas cité, mais les travaux durent depuis tellement d'années pour une route de cette importance. On a cité qu'il faut 40 ans pour réaliser un projet et dans ce domaine et la critique principale, c'est que nous avons 16 bureaux d'ingénieurs, je précise qu'il y en a aussi un certain nombre pour le Pont de la Poya mais un petit peu moins. Le Conseil d'Etat avait adjugé ce mandat, si mes souvenirs sont bons, le 17 décembre 1996. Donc c'était avant M. Vonlanthen et avant M. Lässer. Donc vous voyez que les projets sur la durée c'était sauf erreur du temps de M. le Conseiller d'Etat Pierre Aeby.

J'ai aussi constaté qu'aujourd'hui il y avait une proposition, une requête pour une enquête par rapport à cette situation je peux dire simplement qu'au niveau du Conseil d'Etat on a vraiment fait la lumière et en ce qui concerne la restructuration, mandat est donné à mes services avec un mandat externe pour restructurer le Service en tant

que tel. En ce qui concerne les projets de grande importance, j'ai aussi institué, avec bien sûr le nouvel ingénieur cantonal, une nouvelle structure qui est en voie d'être réalisée. Je l'avais promis au mois d'octobre ou au mois de novembre, que l'on voulait aller dans le sens des commissions de bâtisse; cela veut dire aussi intégrer des députés. Mon idée est d'intégrer des députés de la Commission des routes pour qu'il y ait aussi le relais politique dans ce domaine.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je peux répondre à cette problématique qui est importante, qui est grave mais nous mettons tout en oeuvre pour éviter qu'une nouvelle situation se reproduise. En ce qui concerne le Pont de la Poya, sachez que j'ai demandé un audit pour examiner si les chiffres que le Grand Conseil avait votés à l'époque, respectivement que le peuple avait votés, sont justes ou pas. Le cas échéant, vous serez informés.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Elections

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

Réélection d'un-e juge suppléant-e auprès du Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 94; rentrés: 90; blancs: 5; nul: 1; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est réélue pour une durée indéterminée M^{me} Catherine Yexil Huguenot, par 84 voix.

Réélection d'un-e suppléant-e auprès du Tribunal d'arrondissement de la Broye

Bulletins distribués: 86; rentrés: 78; blancs: 4; nul: 0; valables: 74; majorité absolue: 38.

Est réélue pour une durée indéterminée M^{me} Claire Moullet, par 74 voix.

Réélection d'un-e juge auprès du Tribunal d'arrondissement de la Glâne

Bulletins distribués: 85; rentrés: 81; blancs: 4; nul: 0; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est réélu pour une durée indéterminée M. Jean-Louis Thorimbert, par 77 voix.

Réélection d'un-e suppléant-e auprès du Tribunal d'arrondissement de la Glâne

Bulletins distribués: 80; rentrés: 71; blancs: 7; nul: 0; valables: 64; majorité absolue: 33.

Est réélu pour une durée indéterminée *M. Heinz Krattinger*, par 64 voix.

Réélection d'un président auprès du Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 84; rentrés: 75; blancs: 5; nuls: 0; valables: 70; majorité absolue: 36.

Est réélu pour une durée indéterminée *M. François-Xavier Audergon*, par 70 voix.

Réélection d'un juge auprès du Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 78; rentrés: 69; blancs: 3; nuls: 0; valables: 66; majorité absolue: 34.

Est réélue pour une durée indéterminée *M^{me} Christine Jordan-Gross*, par 66 voix.

Réélection d'un-e suppléant-e auprès du Tribunal d'arrondissement de la Singine

Bulletins distribués: 69; rentrés: 65; blancs: 5; nuls: 0; valables: 60; majorité absolue: 31.

Est réélue pour une durée indéterminée *M^{me} Marianne Portmann*, par 60 voix.

Réélection d'un-e juge auprès du Tribunal pénal économique

Bulletins distribués: 83; rentrés: 73; blancs: 7; nuls: 0; valables: 66; majorité absolue: 34.

Est réélu pour une durée indéterminée *M. Joseph Denervaud*, par 66 voix.

Réélection d'un-e suppléant-e du président auprès de la Chambre des prud'hommes de la Broye

Bulletins distribués: 76; rentrés: 67; blancs: 3; nuls: 2; valables: 62; majorité absolue: 32.

Est réélu pour une durée indéterminée *M. Christian Esseiva*, par 62 voix.

Réélection d'un-e assesseur-e (employeur) auprès de la Chambre des prud'hommes de la Broye

Bulletins distribués: 81; rentrés: 78; blancs: 4; nuls: 1; valables: 73; majorité absolue: 37.

Est réélu pour une durée indéterminée *M. François Berchier*, par 73 voix.

Réélection d'un-e assesseur-e suppléant-e (employeur) auprès de la Chambre des prud'hommes de la Broye

Bulletins distribués: 74; rentrés: 71; blancs: 5; nuls: 0; valables: 66; majorité absolue: 34.

Est réélu pour une durée indéterminée *M. Francis Michel*, par 66 voix.

Réélection d'un-e assesseur-e suppléant-e (employeur) auprès de la Chambre des prud'hommes de la Glâne

Bulletins distribués: 74; rentrés: 67; blancs: 4; nuls: 0; valables: 63; majorité absolue: 32.

Est réélu pour une durée indéterminée *M. Louis Magnin*, par 63 voix.

Réélection d'un-e suppléant-e du président auprès de la Chambre des prud'hommes de la Gruyère

Bulletins distribués: 67; rentrés: 61; blancs: 1; nuls: 0; valables: 60; majorité absolue: 31.

Est réélue pour une durée indéterminée *M^{me} Sophie Margueron Gumy*, par 60 voix.

- La séance est levée à 17 h 30.

Le Président:

Patrice Longchamp

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire parlementaire*